

BULLETIN
DE
L'ASSOCIATION AMICALE
DES
ANCIENS ÉLÈVES
du Pensionnat Sainte-Marie (Lihès)
à QUIMPER



QUIMPER
IMPRIMERIE CORNOUAILLAISE

7 — RUE DES GENTILSHOMMES — 7

AVIS

I

Le Conseil d'Administration espère que chaque Sociétaire aura à cœur de recruter autour de lui de nombreux adhérents à l'Association.

Prière d'envoyer les adresses exactes à M. Ch. CABON, Secrétaire, rue Elie-Fréron, Quimper.

II

MM. les Sociétaires dont l'adresse serait inexacte, sont priés d'en donner avis au Secrétaire de l'Association Amicale.

III

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'article 3 des Statuts modifié en ces termes pour nos amis qui ne sont pas Anciens Elèves du Pensionnat : « Sont membres bienfaiteurs, les personnes dont l'annuité est de 22 francs au minimum ».

IV

Le Bulletin sera heureux de faire connaître à tous les amis du Likès les événements qui intéressent les membres de l'Association ou leurs familles : fiançailles, mariages, naissances, promotions, décorations, distinctions de toutes sortes, décès, etc.

Prière d'en donner avis à M. le Directeur du Likès ou à M. le Secrétaire de l'Amicale.



BULLETIN

DE

L'ASSOCIATION AMICALE

DES

Anciens Élèves du Pensionnat Sainte-Marie

QUIMPER

Bien chers Anciens,

Le *Bulletin* de votre Amicale ne commencera pas, cette année, par vous rappeler et vous commenter une fois encore la *Charité*, mot de passe et clef de voûte de votre Association. On l'a fait déjà bien souvent ; vous vous rappelez tous sans doute avec quelle hauteur de vue et quel bonheur d'expression. On pourrait le refaire encore ; car, au témoignage de Celui dont toutes les paroles sont vie et vérité, « *La charité renferme toute la loi et les prophètes* ».

Aujourd'hui il est temps de passer du dillettantisme à l'action. Le présent *Bulletin* voudrait donc être surtout un coup de clairon au son pénétrant ; un cri de ralliement, cri puissant, sympathique, efficace.

« Eh quoi ! s'agit-il donc de monter à l'assaut ? — De rien moins, chers Anciens. L'ennemi est dans la place, il s'engraisse de nos biens, il se rit de notre béate résignation et il n'est fort que de notre faiblesse. — Alors ? — Alors, consentons enfin à l'organisation rapide et à l'action efficace de la force invincible que nous donnent la beauté, la grandeur et la sainteté de notre cause, fourbissons nos armes, toutes nos armes ; puis fusionnons toutes les énergies de nos volontés bretonnes dans la discipline d'une action commune. Dans une belle bataille, devenons enfin de glorieux vainqueurs par l'acceptation généreuse et l'observation fidèle des consignes de nos chefs. Est-ce pour

vous un sacrifice ? Faites-le, faites-le héroïquement s'il le faut ; c'est nécessaire pour attirer la Victoire. Celle-ci n'a de sourire que pour l'unité dans l'ordre et la discipline.

« Quels sont nos chefs ? » Vous connaissez tous le distingué Président de votre Amicale ; vous l'estimez ; mieux encore, vous l'aimez et vous avez raison, car il mérite tout cela. A côté de votre Président, beaucoup d'autres, tous aussi dignes et respectés conduisent chacun un régiment enthousiaste et discipliné. — « Mais c'est une armée ! » — Oui, une armée puissante qui se renforce chaque jour de troupes nouvelles d'autant plus ardentes qu'elles ont été plus longtemps ignorées. D'autre part, des amicales féminines se créent partout autour de chaque école libre sous le contrôle de l'autorité diocésaine. Et tous ces présidents et ces présidentes, comme de dignes officiers subalternes, obéissent sans aucune réserve, aux dépens souvent d'idées et d'intérêts personnels très chers, au général, ou mieux, au président général de la Fédération de toutes les Amicales de l'Enseignement catholique de France. Le chef incontesté de cette Fédération, M. Henry Poupon, n'est pas seulement un chef parfait, mais un homme capable, rompu à la pratique des grandes affaires, un homme d'autant plus puissant qu'il est doublé d'un apôtre plein de foi et débordant de zèle. Il a la confiance et l'appui de nos évêques ; le Pape Pie XI vient de le féliciter du succès de la Fédération dont le Saint Père proclame l'opportunité ; faisant des vœux pour son plein succès.

La Fédération de nos Amicales n'est pas une isolée sur le front de nos légitimes revendications. Le congrès des jurisconsultes de Paris, les universitaires de l'Amérique du Sud, et, le croiriez-vous ? la Ligue même des Droits de l'Homme, proclament notre droit à la liberté et à l'égalité. Elle peut compter encore sur l'effective sympathie de tous ceux qui, au-dessus d'un parti, voient l'honneur et l'intérêt de la France. Elle a de plus le nombre et la valeur de puissantes alliées comme les Associations catholiques des Chefs de famille, la Société Générale d'Education et d'Enseignement, la Ligue pour la défense de la liberté religieuse, l'Association des P. A. C. (Prêtres Anciens Combattants), sous l'habile direction du sympathique abbé Bergey, député de la Gironde, puis la D. R. A. C. (Défense des Religieux Anciens Combattants) toujours vaillante et active sous la présidence de Jacques Péricard, le héros de « Debout les Morts ». Elle combat avec la F. N. C. (Fédération Nationale Catholique), la grande armée du général

de Castelnau, dont les manœuvres incessantes sont autant de victoires qui captivent l'attention sympathique des indifférents et qui jettent l'inquiétude et le désarroi chez les ennemis de Dieu et de l'Eglise. Toutes ces forces coalisées reçoivent leur consigne du Conseil suprême de nos cardinaux, ceux-ci reçoivent la leur du Pape et le Pape reçoit la sienne de Dieu.

A l'action, donc, aujourd'hui plutôt que demain. Pour donner à la vôtre son maximum d'utilité et de mérite, rendez-la d'abord individuelle, puis collective, en attendant que les circonstances vous permettent d'étendre votre influence sociale. Individuellement, restez tous les chrétiens complets qu'a voulu développer en vous l'éducation chrétienne du Likès. Vous savez que vous ne valez rien quand vous n'avez plus la vie surnaturelle. Vivez donc votre foi et ranimez-la sans cesse aux sources inépuisables dont l'accès nous est maintenant si facile. Tremblez si votre foi est plus spéculative que pratique. « La foi sans les œuvres est une foi morte », dit saint Jacques. — « La foi qui n'agit point, est-ce une foi sincère » ? dit Corneille. — Ce ne sont pas ceux qui *disent* Seigneur, Seigneur, qui remportent le royaume éternel, dit Jésus-Christ, mais ceux qui *font* la volonté du Père céleste. » Si votre foi est débordante de vie, elle sera nécessairement méritoire et féconde. Elle élèvera vos âmes dans le bonheur et la vertu; elle fera régner la concorde dans vos foyers et elle ne contribuera pas peu, soyez-en certains, au succès de vos entreprises. Surtout elle sera pour vous un ferment précieux d'activité sociale devenue aujourd'hui indispensable. Grâce à la force latente de votre vie intégralement chrétienne, vous passerez sans peine du groupe des membres sympathisants de notre chère Association au nombre de nos membres cotisants. Oui, vous verserez toujours fidèlement votre cotisation, même quand il vous sera matériellement impossible de prendre part à l'Assemblée générale. Si la fortune vous a un peu souri, vous aurez même à cœur de grossir la petite phalange de nos membres bien-faiteurs.

Est-ce tout ? C'est le premier objectif ; il est très accessible à votre bonne volonté et vous ne manquerez pas de l'atteindre. Voici le second : Il vous est facile de constater par la liste de nos adhérents, qu'il est dans votre milieu une foule d'anciens condisciples qui nous ont oubliés ou qui ne connaissent même pas votre Amicale. Eh bien, ne prenez aucun repos jusqu'à ce qu'ils deviennent tous de fidèles cotisants, des membres actifs et dévoués de notre Association.

Il est un troisième objectif devant lequel ne reculera pas votre ardente sympathie bien qu'il exige beaucoup plus de persévérance et de dévouement. Vous savez que le retour officiel et légal de vos « Chers Frères » avec leur costume et leur organisation congréganiste est à l'ordre du jour. Un projet de loi est déposé dans ce but sur le Bureau de la Chambre par l'initiative du vaillant député du Nord, M. Grousseau, et MM. l'abbé Bergey, Pernot, Oberkirch, Champetier de Ribes et cent autres de leurs collègues. Vous auriez à cœur, n'est-il pas vrai, de voir adopter ce projet de loi et d'effacer ainsi la honte et l'injustice des lois liberticides de 1901 et de 1904. Documentez-vous donc au besoin auprès du Secrétaire général de la Fédération des Amicales Catholiques, 39, rue de l'Arbalète, Paris (5^e). Puis, parlez-en et faites-en parler à tous vos amis, dans toutes les réunions, cercles d'études ou congrès. Vous serez sûrement payés de votre peine, car l'idée juste se fraye toujours un chemin dans les cœurs droits et elle finit par triompher.

Excelsior, chers Anciens, plus haut et plus loin vers la quatrième étape si vous avez au cœur une reconnaissance vraiment effective pour les Mentors de votre jeunesse. Nous ne vous demandons pas de nous recruter des élèves, vous le faites déjà trop bien puisque partout nos classes débordent. Mais nous vous demandons, avec instance, de nous recruter de nombreux futurs maîtres, car la guerre et l'âge, le surmenage et la persécution ont considérablement éclairci nos rangs et les vides se remplissent trop lentement. Cependant un avenir prochain, croyons-nous, nous prépare un vaste champ d'action où la moisson blanchit déjà et s'annonce féconde, mais où les ouvriers seront vite épuisés par l'immensité de la tâche. « Priez donc le Maître de la moisson d'envoyer de nombreux ouvriers à sa vigne » (S. MAT. IX, 38). Priez, agissez aussi, cherchez... Y a-t-il quelqu'un de vos fils qui ait de l'estime et des dispositions pour cette sublime vocation ? N'hésitez pas à le donner au service du Seigneur. Il gagnera pour lui-même le centuple en ce monde et la vie éternelle en l'autre ; il la méritera pour vous aussi et pour tous ceux qui partageront son sacrifice. Confiez-nous de même les bons enfants de vos proches et de vos amis. Si vous le pouvez, aidez-nous efficacement à suppléer à l'insuffisance pécuniaire de ceux qui avec l'honneur ont les charges onéreuses des nombreux enfants.

Vous voudriez tous certainement, chers Anciens, voir se multiplier le nombre et les écoles de vos anciens maî-

tres. Dites-vous bien que cela dépend de vous et puisque l'exemple convainc et entraîne, méditez celui-ci. Une petite ville du front, devant laquelle sont tombés beaucoup des nôtres, venait d'être rebâtie après la guerre. Tout reprenait vie, les maisons et les rues, l'usine et l'église. Seule l'école restait à peu près déserte. C'est que cette ville avait toujours eu des Frères et on n'y voulait pas d'autres instituteurs. L'Amicale des Anciens, reformée à la hâte, faisait de persévérantes démarches auprès de l'autorité et ne pouvait hélas ! obtenir que de « bonnes » promesses. Le Supérieur félicite et... objecte la guerre, l'évacuation, le surmenage des sujets, la pénurie des recrues... — Ce qui nous manque le plus, Monsieur, ce sont les sujets, n'est-ce pas ? Eh bien ! si je vous en trouve cinq, me donnerez-vous trois éducateurs religieux. — Ah ! oui sûrement, M. le Président, et au plus tôt. » Au bout de trois mois, le même Président revenait avec cinq superbes adolescents et il s'en retourna, deux jours après, avec les trois sujets promis. Son école est ouverte depuis trois ans et l'on y admire à la fois l'ordre, la piété et le succès.

Voilà une méthode que nous recommandons aux plus zélés de nos Anciens, à ceux surtout qui, sur nos bancs, ont répondu à l'appel supérieur de Dieu et qui souvent gémissent de se trouver si surmenés dans l'exercice de leur ministère sacerdotal.

Je finis, chers Anciens, en proposant à vos réflexions cet appel pressant et solennel du Père commun de tous les catholiques :

« A tous et pour tous, ce sera un avantage souverain de s'unir étroitement sur le terrain religieux, c'est-à-dire pour la défense des droits divins de l'Eglise, du mariage chrétien, de la famille, de l'éducation de l'enfance et de la jeunesse, en un mot de toutes les libertés sacrées qui sont le fondement de la Cité. : dans cette atmosphère de concorde, par des manifestations toujours plus importantes et plus compactes, par la diffusion de la saine doctrine sur la religion et sur la morale, par l'apostolat de la charité, qu'ils répandent la notion authentique de ces multiples libertés que Nous avons mentionnées, qu'ils en excitent dans le peuple le désir toujours plus vif, afin que les citoyens dans la pleine conscience de leur droit, en exigent et revendiquent un jour efficacement l'exercice. »

(Allocution consistoriale de SS. Pie XI,
le 20 Décembre 1926.)

Fête de l'Association Amicale.

Fidèle à une tradition déjà vieille, qui a été reprise avec tant de joie en 1924, peu après la résurrection du Likès, l'Amicale des Anciens a célébré sa fête annuelle le dimanche après l'Ascension.

Soigneusement préparée dans l'Etablissement et longuement attendue des membres de l'Amicale, cette fête attire chaque année plusieurs centaines d'associés de tous les départements de la Bretagne et souvent d'au delà, toujours désireux de revoir leur inoubliable *Alma Mater*, de renouveler les vieilles amitiés et de revivre quelques instants les beaux jours d'une jeunesse aussi bonne que studieuse dont le souvenir est toujours si réconfortant.

A cause de la pluie persistante du matin, on s'attendait à moins de présents cette année. Mais, à l'heure du banquet, le nombre des participants des années précédentes était sensiblement atteint. Les jeunes surtout sont venus plus nombreux que jamais et l'on s'en apercevra bien au champagne.

Cérémonie religieuse.

Comme il convient dans une maison d'éducation chrétienne, la première réunion se fait à la chapelle pour la messe de 9 heures 30, qui réunit tout le jeune et le vieux Likès. Nous avons cette année l'honneur d'avoir MM. les Inspecteurs diocésains pour présider notre fête. M. le chanoine Salomon célèbre la messe et, dans une éloquente allocution, M. le chanoine Grill, après nous avoir fait admirer la valeur d'une âme, nous convainc sans peine de la nécessité de nous occuper surtout de notre âme et de travailler en outre au salut de l'âme des autres par l'exemple, par les conseils, par la prière comme aussi par un dévouement inlassable et une générosité pratique en faveur surtout de nos écoles chrétiennes. Avec MM. les Aumôniers actuels de l'Etablissement, nous remarquons au chœur M. le chanoine Le Coz, l'un des plus vénérables et des plus anciens parmi les Anciens du Likès. Retenu par

la tournée de confirmation auprès de Monseigneur l'Evêque, M. le chanoine Cogneau, vicaire général, ne peut être des nôtres cette année. Son absence cause à tous un très vif regret... Conformément aux statuts, la messe est suivie d'un salut solennel et d'un *Libera* pour les membres défunts de l'Association.

Réception.

Après les touchantes cérémonies de la chapelle, pendant lesquelles la chorale fit merveille, l'on se réunit cette année à la salle des fêtes pour la présentation des élèves actuels aux Anciens. Porte-parole de ses camarades, Henri Kéravec, préfet de la Congrégation de la Très Sainte Vierge, se dit heureux de sa mission. Il voit dans la constante affection des Anciens pour leurs Maîtres d'autrefois et dans leur inébranlable fidélité à leur première éducation, un encouragement et un exemple. Au nom de ses camarades, il promet que tous suivront toujours les bons exemples des Anciens dans les différentes sphères de leur activité, et il prend l'engagement que tous reviendront aussi souvent que possible à la fête annuelle des Anciens. Cette agréable promesse est soulignée d'un « Très Bien » dont l'immense salle retentit encore.

M. Alain Le Berre, négociant, président du Tribunal de Commerce de Quimper et président de notre Association, se lève alors pour dire son bonheur de voir le Likès toujours si prospère et pour féliciter les élèves de leurs excellentes dispositions. Il recommande à tous de besogner ferme pour l'Eglise, pour la France et pour la Bretagne dans la paix, le travail et la gaieté. Celle-ci devient d'ailleurs générale lorsqu'il obtient de M. le Directeur de lever toutes les punitions et d'ajouter un jour de congé de plus à la sortie de la Pentecôte. Toute la salle se lève alors pour le chant national du *Bro Goz ma Zadou*, qu'accompagne la musique instrumentale et que tous chantent avec un fervent enthousiasme.

Réunion statutaire.

Les élèves se retirent alors pour permettre aux Anciens de constituer l'Assemblée générale ordonnée par les statuts de l'Association. Dans un discours très goûté, M. le Président nous dit d'abord sa joie de constater la prospérité de l'Amicale. Il croit néanmoins possible d'obtenir un

nombre bien plus considérable d'adhérents. Beaucoup d'anciens camarades, croit-il, se réclament toujours du Likès, leur cœur reste toujours débordant de reconnaissance et d'affection pour les anciens Maîtres et ils triompheraient facilement de leurs hésitations si quelque ancien condisciple leur faisait sentir la force bienfaisante et la cordiale amitié de notre chère Association. M. Le Berre nous parle ensuite des rapports de l'Amicale avec le Pensionnat depuis la dernière Assemblée générale. Il esquisse la vie si féconde du cher Frère Crescentien, l'un des plus grands ouvriers du Likès, décédé le 22 Novembre. Il nous entretient de la réception exceptionnellement cordiale de Mgr Duparc à l'occasion du nouvel an et des splendides fêtes du Triduum en l'honneur du Bienheureux Frère Salomon, martyrisé aux Carmes, le 2 Septembre 1792, pendant lesquelles il eut le bonheur de revoir son ancien professeur, le cher Frère Donat-Louis, de le remercier au nom des plus anciens et de le féliciter de son heureuse et verte vieillesse.

M. Joseph Gautier, directeur du Pensionnat, dit ensuite combien il est heureux de voir les adhérents à l'Association Amicale devenir de plus en plus nombreux. Ainsi les cotisations augmentent et il se fait un plus grand bien. M. le Directeur est particulièrement reconnaissant au Conseil d'administration pour sa généreuse offrande en faveur de la Section Normale qui est devenue indispensable au recrutement des maîtres du Likès et de nos autres écoles chrétiennes. Il fait appel au dévouement et à la sympathie de tous les Anciens pour le recrutement et le maintien de cette Section et il espère bien que cet appel sera efficace. Il dit ensuite les améliorations qui ont été réalisées depuis la dernière Assemblée générale. Les bâtiments annexes qui font suite aux vieilles classes Saint-Hubert ont été aménagés pour deux nouvelles salles de musique, une salle de dactylographie, deux vastes cabinets de physique et de chimie. Par ailleurs, dans les classes restaurées, l'une des plus grandes salles a été réservée pour les Cours d'Agriculture et pour les conférences agricoles que l'on y fait donner périodiquement par les praticiens les plus notables et les plus compétents de la région. On y a aussi rassemblé les principaux appareils et ingrédients nécessaires aux expériences les plus pratiques de la chimie agricole devenue aujourd'hui indispensable. Depuis le début de cette année scolaire, nos élèves agriculteurs ont en outre l'avantage très apprécié de visiter à bicyclette les meilleures fermes des environs. Ils participent aux travaux d'exploita-

tion et d'horticulture de la propriété et ils profitent des ateliers, selon le désir des familles, pour s'exercer aux travaux pratiques que nécessite une bonne exploitation agricole. Dès la rentrée prochaine, ils auront en outre l'avantage de travailler à la cidrerie modèle avec moteur et presse hydraulique aménagée au fond de la cour des grands. Tant d'importants travaux sagement conçus et réalisés par la direction actuelle du Pensionnat suscitent chez tous les Anciens une admiration reconnaissante bien prouvée, d'ailleurs, par les longs applaudissements dont est souligné cet intéressant rapport.

M. Charles Cabon, trésorier de l'Amicale, se lève ensuite pour nous faire connaître l'état de la caisse de l'Association. Tous sont heureux de constater que nos finances sont bien prospères, car les recettes dépassent de beaucoup les dépenses. En vérité, si les finances publiques étaient gérées avec autant de sagesse, notre pauvre franc vaudrait au moins vingt sous.

M. le Président donne ensuite la parole à M. le chanoine Salomon, qui nous parle de la visite de M. Henry Poupon, président de la Fédération Nationale des Amicales de l'Enseignement libre, aux Evêques de Bretagne. Il dit combien Leurs Grandeurs approuvent et bénissent cette Fédération et leur vif désir de voir les grandes forces catholiques de l'Ouest coordonner leurs efforts à ceux des autres organisations catholiques du reste de la France. « Elle est nécessaire, dit-il, pour organiser en une force irrésistible la généreuse vitalité et le dévouement inlassable de tous les catholiques autour de nos chères écoles libres. Quand, ajoute-t-il, M. le Président de la Fédération Nationale pourra parler au Ministre, au nom de deux ou trois millions d'associés disciplinés pour une action commune et prêts à tous les sacrifices, il ne pourra pas manquer d'en imposer à celui-ci et de lui arracher un régime tolérable. Dans ce but, il se propose d'organiser dans chaque école libre du diocèse une Amicale d'anciens ou d'anciennes élèves afin d'accroître d'autant la force de la Fédération Nationale. *Fiat*, Monsieur le chanoine, et au plus tôt.

Après ce discours, l'on procède aux élections nécessaires pour compléter le Conseil d'administration. Les membres sortants : MM. A. Le Berre, P. Le Gars, J. Salaün, E. Le Bris et P. Rolland sont tous réélus par acclamation.

Banquet.

Il est bientôt midi et c'est l'heure attendue du banquet qui a lieu dans le local habituel artistement décoré pour la circonstance. Du menu et des différents services, nous félicitons sans réserve M. l'Econome et tous ses dévoués auxiliaires. Il y avait tout le nécessaire, voire même tout l'agréable. Avant la fin, la satisfaction de tous les convives était déjà générale et tous se sentaient d'une gaieté sage sans doute mais néanmoins franche et expansive.

Au moment des toasts, M. J. Gautier, directeur, lit les différents télégrammes d'excuse des grands amis de l'Amicale. Citons dans la longue liste celui de Mgr Duparc, qui apporte sa meilleure bénédiction et ses meilleurs vœux à M. le Président, à tous les membres présents et absents de l'Association, comme aussi aux Maîtres et aux élèves de « *sa grande école du Likès* », puis ceux qui nous apportent le cher souvenir et les souhaits affectueux de M. le député Jadé, de M. le député Balanant, qui prend part à une conférence de la D. R. A. C., à Strasbourg, de M. le chanoine Cardaliaguet, du R. P. Corentin, de M. M. Le Coz et de MM. les Présidents des autres Amicales de l'Ouest. M. le Directeur boit ensuite à la santé de M. A. Le Berre, président, du Président d'honneur, M. E. Bolloré, chevalier de Saint-Grégoire Le Grand, de MM. les Inspecteurs diocésains, de M. le chanoine Le Coz, de M. Guy Bourc'his, chef d'escadron, ingénieur technique des poudreries nationales, que nous avons le bonheur d'avoir avec nous, de M. J.-M. Le Berre, président des Bretons de Nantes, de tous les membres de l'Assemblée et de leurs familles.

M. le Président se lève alors pour rappeler de nouveau le cher souvenir du bon Frère Crescentien, qui a autrefois préparé tant de banquets à l'Association Amicale. Puis il se réjouit de la béatification du Bienheureux Salomon, qui, du haut du Ciel, sera un deuxième protecteur pour l'Institut des Frères et aidera puissamment à sa complète restauration en France. Il loue la grande œuvre qu'enfanta l'incomparable génie de S. Jean-Baptiste de la Salle, puis il exalte les bienfaits sociaux de ses dignes enfants durant leurs deux siècles et demi d'existence. Que le monde officiel, qui loue volontiers l'œuvre des Frères, leur restitue enfin le plein droit commun et que nos « Chers Frères » nous reviennent au plus tôt avec leur méthode et le cher habit que nous aimerions tant à revoir. C'est le vœu de

tous et on le montre bien par une triple salve d'applaudissements.

M. Eugène Bolloré, président d'honneur, se lève ensuite pour s'excuser de ne pouvoir plus faire de discours : il en fait un très beau néanmoins et il se fait cordialement applaudir.

Mais plusieurs voix réclament quelques chants, M. Léon Le Berre, le barde Abalor, directeur de l'*Union Agricole*, se lève alors pour exalter le patriotisme breton et faire un appel très chaleureux pour la culture et l'enseignement de notre riche langue nationale. Il rappelle les paroles de Mgr Graveran, an *Eskob Gwenn* : « *Feiz ha yez a zo breur ha c'hoar e Breiz* », puis il chante les couplets de *Bro Goz* ; tous les assistants chantent le refrain avec autant d'unanimité que d'enthousiasme. Sur la demande des jeunes, le sympathique Parker nous réjouit ensuite par ses meilleurs chants bretons et français, puis M. Fily, cédant au désir général, chante avec âme le *Biniou*, que tous reprennent en chœur.

Concert et Séance récréative.

Il est temps de réciter les Grâces, car déjà au dehors la musique, impatiente de se faire entendre, a commencé les plus beaux morceaux de son répertoire. Elle est bientôt entourée et écoutée avec une très vive attention. Les Anciens constatent avec plaisir que les jeunes ont aussi du souffle et que, sous la nouvelle direction de M. Quéau, l'Instrumentale du Likès continue de mériter les succès et la réputation de ses plus beaux jours.

Après le concert, le programme nous appelle de nouveau à la salle des fêtes, où M. Tolrom, artiste des centres catholiques, nous charme et nous émerveille. On ne sait en effet ce qu'il faut le plus admirer en lui : l'adresse surprenante du prestidigitateur, le développement extraordinaire de sa mémoire, la rapidité merveilleuse de ses calculs ou les qualités artistiques qui en font un virtuose incomparable. Dans les intermèdes, notre camarade Alain Lannuzel nous chante ses plus jolies chansons avec tant d'art et de succès qu'aucun assistant ne lui marchandé ses applaudissements.

Quelle impression générale restera-t-il d'une journée si bien remplie au Likès ? Nous croyons qu'elle sera excellente et féconde. Les élèves ont été très édifiés de la fidélité de leurs aînés, de leur cordialité mutuelle et de leur una-

nime affection pour leurs chers vieux Maîtres d'autrefois. Les Anciens à leur tour ont été charmés de retrouver leur vieux Likès ressuscité, modernisé, rajeuni et toujours débordant d'une vitalité féconde. Avec les petits incidents de leurs primes années, les plus heureuses, avouent-ils tous aujourd'hui, ils se sont rappelés les beaux exemples et les bons principes qui ont fait jusqu'à présent l'honneur et le succès de leur vie et ils sont partis avec la ferme résolution de rester toujours de plus en plus dignes de l'incomparable bienfait de leur éducation chrétienne.

Dans les journaux.

La belle fête des Anciens du Likès ne pouvait pas rester inaperçue et la plupart des journaux de la région en ont entretenu leurs lecteurs. Nous les remercions tous de tout cœur. Nous devons néanmoins une reconnaissance spéciale au *Progrès du Finistère*, qui a bien voulu publier notre compte rendu in-extenso, comme aussi au *Nouvelliste de Bretagne*, à l'*Ouest-Eclair* et à l'*Union Agricole* pour leurs détails intéressants et leurs appréciations si sympathiques. Notre barde Abalor nous avoue dans son vaillant journal avoir ressenti à notre fête une émotion profonde et une fierté légitime. Il sera heureux d'apprendre, par le *Bulletin*, que toute l'Amicale du Likès est aussi fière de son double amour pour la foi traditionnelle et la chère langue de nos aïeux. On entend encore son *Dalc'h Sonj* dans la salle du banquet et son éloquent plaidoyer en faveur de l'enseignement du breton au Pensionnat. Eh bien ! cher Barde, dormez tranquille. *Dalc'het eo sonj* ; votre requête n'a pas été vaine, car on avise en ce moment aux meilleurs moyens de concilier le minimum que vous désirez avec les terribles exigences des programmes et les vœux des familles qui, trop souvent, trouvent que leurs enfants sauront toujours assez de breton.



Proclamation et Consigne du Président.

Malgré son étendue relative, le compte rendu de l'Assemblée générale ne pouvait donner qu'une petite mention aux beaux discours de la journée pas plus qu'à l'intéressant et si remarquable rapport de M. le Directeur.

Mais, dans son « toast », notre cher Président a mis tant de science et tant de cœur que nous ne pouvons résister au plaisir d'en reproduire la partie principale pour le bénéfice de ceux de nos plus jeunes convives à qui la « chaleur communicative » avait un peu émoussé la patience et l'attention. Nous le reproduisons surtout pour la grande famille de ceux qui ne pouvaient être, hélas ! que de cœur avec nous.

MES CHERS CONDISEIPLES,

Depuis la reprise de nos réunions d'Anciens, en 1924, j'ai, dans le toast traditionnel du Président, cherché à faire revivre ces bonnes et saintes figures du passé, ces Professeurs, ces Frères, que Dieu récompense dans son éternité et qu'a rejoint cette année le vénérable Frère Crescentien.

J'ai retracé la vie que l'on menait au Likès, dans ces temps héroïques, les transformations diverses de ce bel établissement, sa prospérité, son déclin, avant l'éclipse totale et sa merveilleuse résurrection.

Aujourd'hui, au lendemain des fêtes qui ont célébré le martyre et la gloire du Bienheureux Salomon, massacré aux Carmes, le 2 Septembre 1792, permettez-moi d'attirer votre attention, mes chers condisciples, sur la nécessité où se trouve la France, dans son propre intérêt, de rouvrir toutes grandes aux Frères de la Salle les portes de la Patrie.

Quel fut leur rôle dans le passé ? Jean-Baptiste de la Salle, le premier entendit le côté pratique de l'instruction populaire qu'il libéra des langes de la latinité. Le premier, il mit sa Congrégation en mesure de fournir aux Corps de ville, aux Généraux des paroisses, des instituteurs réguliers, et non plus de ces vagues magisters qui avaient continué tant bien que mal, depuis le xvi^e siècle, le rôle terminé dans l'histoire pédagogique, des écolâtres de nos cathédrales et de nos monastères, à la suite de la Réforme et de la mise en commende de nos abbayes.

Non seulement, les Frères, à l'encontre d'un Voltaire, dé-

niant au Peuple tous droits à l'instruction, se préoccupent de ses besoins et de ses aspirations ; non seulement, ils furent de tels Maîtres que, en les proscrivant, la Convention Nationale déclara qu'ils avaient bien mérité de la Patrie, mais dès lors, nous les voyons à Boulogne, par exemple, former ces commerçants dont les connaissances professionnelles, au lendemain de la guerre de Sept Ans, faisaient profiter le commerce et l'industrie française des gloires de la marine de Louis XVI.

Et aussi bien dans les milieux populaires que dans les milieux bourgeois, les ferments religieux qu'un Frère Salomon ou un Frère Agathon auront su y déposer, feront qu'au lendemain des désordres révolutionnaires, la vieille religion sortira indemne, j'allais dire rajeunie, des entrailles même de la Nation. Le Philosophisme avait passé, et le génie d'un Napoléon, jugeant les hommes et les choses à leur juste valeur, incorporait les Frères à l'Université.

L'Ordre basé sur la Religion, telle était la conception d'un Gouvernement stable. Durant toute cette période qui va de 1800 aux proscriptions de Combes, les bons Frères ont collaboré humblement à leur poste, malgré vents et marées, malgré la haine et les tracasseries, au Progrès dans l'Ordre. De quelque côté de l'activité humaine qu'on se tourne, on reconnaît leur bienfaisante présence : les Arts et Métiers, l'Industrie, le Commerce, l'Agriculture, l'Elevage... Est-il une seule branche du travail qui ne porte l'empreinte de nos bien aimés Frères ? Nos vaisseaux de guerre, nos usines, nos Colonies, nos fermes les plus prospères, de Bretagne et d'ailleurs, répètent les noms du Cahier des Anciens. Ils sont les premiers partout. Ce sont des chefs... Mais les préoccupations du présent ne leur font pas oublier les questions les plus graves de la vie « celles qui concernent, ainsi que l'écrit notre aumônier, M. l'abbé Le Gall, leur origine, leur destinée, et le gouvernement d'eux-mêmes ». Or, pendant ce temps, ici-même, « les Jeunes font revivre les traditions de piété, de travail et de joyeux entrain » qui furent celles de leurs Anciens. Des uns et des autres, nombreux seront ceux qui oublieront pour un moment les enseignements reçus. Mais jamais le sentiment chrétien ne s'éteindra complètement en eux, et avec lui survivra ce souci de la Morale qui fait reconnaître ses fautes, et les réparer, accomplir avec joie son travail, se dévouer au prochain, aimer sa Patrie avec désintéressement.

Mais qu'advient-il, si ne pouvant rentrer sur le sol même de cette Patrie, les vocations religieuses avec les derniers Frères venaient à disparaître ? On a vanté leur rôle à l'étranger, le rayonnement que la France tire d'eux.... Des intellectuels se sont levés de tous les points de l'horizon religieux et philosophique pour demander la multiplication des Noviciats, dans un but de propagande nationale. Mais si l'on réfléchit tant soit peu, ce qui est bon au dehors saurait-il être mauvais au dedans ? Du haut de la tribune française, M. Brisson lui-même a rendu hommage aux Frères et à leurs méthodes de formation populaire..... Le fait de prononcer des vœux qui ne

lient qu'au spirituel, de porter l'habit de l'Institut, de suivre une règle austère dans l'abnégation et l'obéissance, de sacrifier sa personnalité, rend-il vraiment nos Maîtres inférieurs aux 15.000 communistes et aux 75.000 cégétistes de l'enseignement public qui rêvent de bouleverser la Société et n'en reçoivent pas moins de grasses prébendes, pour occuper trop souvent des classes vides ?

Cette question, mes chers Condisciples, est tellement à l'ordre du jour, que l'on est tout étonné de voir penser comme nous, certains tenants de la *Ligue des Droits de l'Homme*, tel Guernut, son secrétaire général, et des journaux aussi peu suspects de tendresse pour le catholicisme que *l'Impartial Français*, la *Petite République* et d'autres encore. C'est qu'il suffit d'un peu de droiture pour juger que l'on a fait fausse route, que la Société s'est privée, à l'heure des Barbares, de ses meilleurs auxiliaires, qui enseignaient à ses Fils que si l'Homme a des Droits, ces Droits ne sont que le corollaire de ses Devoirs envers Dieu, envers le prochain, envers lui-même. Pour que nos Frères puissent continuer ce rôle de protecteurs de la Cité, il est de toute évidence qu'ils doivent former de nouveaux sujets. Mais devront-ils attendre que ces sujets aient l'âge d'homme ? N'est-ce pas parce que Nicolas Le Clercq fut tout enfant l'élève des Frères, qu'il devint lui-même éducateur hors ligne et visiteur de nos écoles de Bretagne, avant d'être le Bienheureux Salomon ? Et ne pouvons-nous pas souhaiter que parmi la génération actuelle, il y ait l'étoffe de quelques Frères Salomon ? De telles vocations, favorisons-les en les soutenant au spirituel comme au temporel, en leur ouvrant nos cœurs... et nos bourses. Vous n'ignorez pas, chers amis, que les difficultés des temps actuels atteignent surtout nos Frères dans leurs œuvres vives ? Aidons-les dans leur tâche selon la mesure de nos moyens.

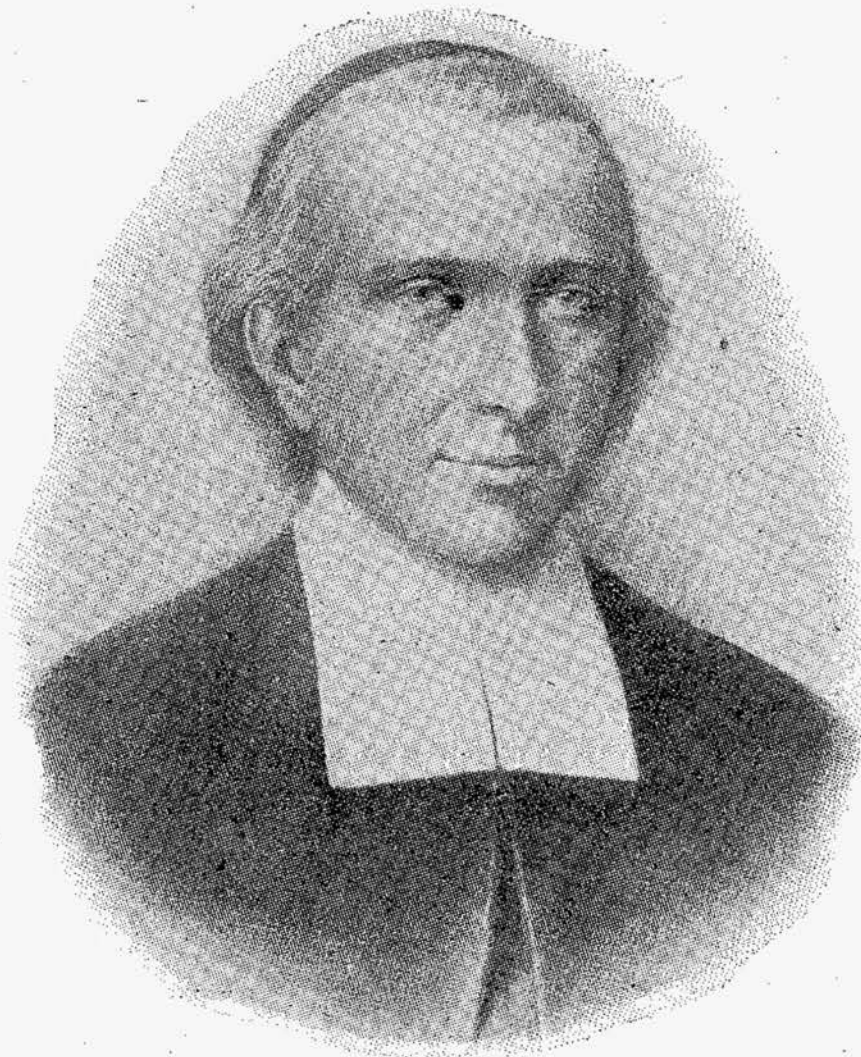
Aidons nos Frères, mes chers Amis, non seulement par des vœux trop souvent stériles, mais par notre action quotidienne : conversations, manière de voir, pression lente, mais sûre sur nos représentants et les pouvoirs publics ; hâtons le moment où la Loi de 1901, si libérale pour les Sociétés, Syndicats, Unions de tous genres, ne sera plus déshonorée par une proscription basée uniquement sur le fait religieux, et par une violation de la liberté de conscience en dépit de cet article des Droits de l'Homme : « Nul ne saurait être inquiété pour ses opinions religieuses. »

Je bois donc au retour et à la multiplication des Frères de la Salle, dans ce vieux Likès avec leur règle, leur méthode et leur habit !



La Béatification du Frère Salomon.

Au milieu de ses cruelles épreuves et de ses immenses labeurs pour l'éducation de la jeunesse, l'Institut de Saint Jean-Baptiste de la Salle vient d'avoir l'indicible consolation de cueillir un beau fleuron de gloire par la béatification d'un de ses membres, le cher Frère Salomon, secrétaire général de l'Institut à l'époque de la Révolution Française. Son extension dans le monde entier vaut même à ce vaillant confesseur de la foi d'avoir été un des plus glorifiés parmi les 191 héros massacrés avec lui le 2 Septembre 1792, dans la prison des Carmes, à Paris, et béatifiés par le magistère infailible de l'Eglise, le 17 Octobre 1926.



Le Bienheureux Frère SALOMON

Les Frères avec leurs légions d'élèves, en cent langues diverses, ont, en effet, fait éclater leur joie dans tout l'univers. Rome et Paris, New-York et Londres, Bruxelles et Madrid, Montréal et Buenos-Aires, San-Fransco et Panama, La Havane et Santiago, Constantinople et Le Caire, Jérusalem et Alexandrie, Colombo et Tamatave, Singapour et Sidney, Hong-Kong et Manille, toutes les cités opulentes et les humbles bourgades où le rabat blanc continue l'œuvre du nouveau Bienheureux, ont rivalisé de ferveur et d'enthousiasme pour glorifier dans des cérémonies grandioses, avec les nombreux martyrs de l'unité de l'Eglise, le glorieux martyr de l'éducation chrétienne.

Quimper, qui reste l'un des principaux centres de l'Institut du Bienheureux Frère, se devait de prendre une bonne place dans cet universel hommage de piété, de reconnaissance et d'admiration. Il n'y a pas manqué, et le succès a été d'autant plus remarquable que de toutes parts les concours nécessaires ont été les plus sympathiques et les plus empressés. Qu'on en juge par le programme :

Triduum en l'honneur du Bienheureux Salomon,

Secrétaire général de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes,
martyrisé à la prison des Carmes, le 2 Septembre 1792.

MARDI 22 FÉVRIER

10 heures, Grand'messe solennelle, par M. le chanoine LE ROY. Cantate au Bienheureux Salomon, 1^{re} partie (R. CLAVERS). Propre : messe *Lætabitur*, 2^e d'un Martyr non Pontife. Ordinaire : messe de Saint-Yves à 3 voix mixtes, par Ch. COLLIN. Cantique au Bienheureux Salomon (A. MARTY).

5 heures, Vêpres du Commun d'un Martyr. Trois Psaumes et *Magnificat* en faux-bourçons. Hymne à l'unisson et soli. Panégyrique du Bienheureux : Enfance et Jeunesse par le R. P. COLIN, S. J.

Salut : *O salutaris*, air breton, à 3 voix mixtes ; *Benedicta es tu*, à 3 voix mixtes, par KNECHT ; *Quem Sion gaudens*, unisson ; *Tantum ergo*, à 4 voix mixtes ; *Laudate*, unisson.

MERCREDI 23 FÉVRIER

10 heures, Grand'messe solennelle, par M. le chanoine QUÉINNEC, doyen du Chapitre. Cantate au Bienheureux, 1^{re} et 2^e partie (R. CLAVERS). Propre : comme la veille. Ordinaire : messe royale de Dumont, 1^{er} ton. Cantique au Bienheureux.

5 heures, Vêpres : comme la veille. Panégyrique : « Le religieux éducateur » (R. P. COLIN).

Salut : *O salutaris*, air breton, à 3 voix mixtes ; *O sanctissima* (cant. n° 316) ; *Quem Sion gaudens*, unisson ; *Tantum ergo* (cant. n° 293) ; *Beate Salomon, ora pro nobis*.

JEUDI 24 FÉVRIER

Présidence de S. G. Monseigneur DUPARC, évêque de Quimper et de Léon.

10 heures, Grand'messe solennelle, par M. le chanoine COGNEAU, vicaire général. Cantate au Bienheureux, en entier (R. CLAVERS). Propre et Ordinaire du mardi, suivis du cantique au Bienheureux.

2 heures, Vêpres solennelles : comme le 1^{er} jour. Panégyrique : Le martyre, la glorification (R. P. COLIN). Salut du T. Saint-Sacrement : comme le 1^{er} jour. Avant le *Tantum ergo*, chant du *Te Deum*.

Aux cérémonies religieuses de la fête, s'ajoutaient la réception solennelle de Monseigneur l'Evêque à la grande salle, le banquet des amis les plus intimes du Pensionnat et le concert de la musique instrumentale.

Disons tout de suite que la préparation très laborieuse de ce triduum solennel a été couronnée d'un succès inouï. Les artistes de la chorale et de l'instrumentale, aussi bien que les habiles maîtres qui les ont si parfaitement formés ont, non seulement mérité, mais, ô bonheur rare ! ils ont obtenu tous les éloges.

A cette occasion, le *Bulletin* est heureux de servir d'intermédiaire aux vénérables Frères des Ecoles chrétiennes, à la direction du Pensionnat Sainte-Marie, pour offrir leurs hommages les plus reconnaissants aux nombreux amis de la ville et du clergé, qui leur ont témoigné une si grande sympathie pendant ce triduum, au Révérend Père Colin, S. J., qui, avec tant de bonheur, a mis à contribution toutes les ressources de son talent oratoire et de son zèle apostolique, puis surtout à Monseigneur, déjà tant vénéré et tant aimé par les fils de saint Jean-Baptiste de la Salle.

Écho du Triduum.

Les fêtes du triduum en l'honneur de la béatification du Frère Salomon ne seront pas sans lendemain, car, dans tous les établissements de Frères, la fête du nouveau Bienheureux sera désormais célébrée tous les ans, le 17 Octobre. Au Likès, elle aura l'éclat des fêtes patronales. Nos pieux jeunes gens de la Section Commerciale constataient, en effet, avec quelque amertume jusqu'à présent, que leurs camarades de l'Industrie avaient leur grande fête de saint Eloi, le 1^{er} Décembre, et ceux de l'Agriculture célébraient avec une visible allégresse et un certain profit leur

grand saint Isidore, au mois de Mai. Mais eux, les Commerçants, ne pourraient-ils donc pas trouver, avec le modèle et le protecteur désiré, le non moins désiré prétexte pour un petit congé de faveur ? Avec cette grave préoccupation, il a été facile aux plus avisés de la Section Commerciale de remarquer que le Bienheureux Salomon appartenait à une famille de négociants et qu'il s'était lui-même adonné au commerce jusqu'à l'âge de 22 ans, époque de son entrée au noviciat de Saint-Yon. Il est de plus élève des Frères comme eux ; c'est dans leurs classes qu'il fit ses premières études commerciales ; il est devenu Frère lui-même et professeur d'enfants et de jeunes gens de leur âge et de leur condition. Est-ce possible de trouver dans le Ciel un plus sympathique protecteur ?

A peine proposée, la pieuse idée a reçu l'enthousiaste approbation des élèves et la bienveillante sanction de l'autorité compétente. La « Commerciale » aura donc désormais son céleste patron et sa fête patronale. Voici le cantique qui sera chanté à cette occasion. Les paroles sont d'un Frère et la musique est de M. Adolphe Marty, l'artiste aveugle de Saint-François-Xavier de Paris, un des organistes les plus remarquables de notre temps.

Cantique au Bienheureux Salomon

*O Bienheureux ! dans cette heure de fête,
Devant l'autel, nous sommes à genoux ;
Martyr du Christ, ô Frère, ô saint athlète,
Priez pour nous, priez pour nous.*

*Dans le siècle parjure
Son âme droite et pure
Servit le Roi des rois ;
Dans le siècle du vice
Son cœur sans artifice
Vécut de sacrifice
A l'ombre de la Croix.*

*Il fut pour l'humble enfance
L'active providence
Qui veille et qui sourit ;
Il fut pour la jeunesse
La source de sagesse
Où s'abreuvent sans cesse
Et le cœur et l'esprit.*

*Il ouvrit à ses frères
Ses trésors de lumières
Ses trésors de ferveur ;
Il fut le fier symbole
Du zèle qui s'immole
A l'œuvre de l'école
Dans un obscur labeur.*

*Jusque dans la souffrance
Qui fut sa récompense
Il fut le bon soldat ;
Et son âme fut prête
Lorsque vint la tempête :
Vaillant comme un athlète
Il fit face au combat.*

*Doux martyr, l'humble Frère
Connut la gloire austère
D'un supplice immortel ;
Et son âme sereine,
Sans regret et sans haine
De la sanglante arène
S'envola vers le Ciel.*

N. B. — Ceux de nos amis qui désireraient s'édifier par la lecture de l'intéressante vie du Bienheureux Salomon pourront demander l'un des ouvrages suivants à la Procure Générale des Frères, 78, rue de Sèvres, Paris (7°).

1° *Le Bienheureux Salomon*, par Georges RIGAULT, in-douze de 180 pages, illustré ; prix 4 francs ;

2° *Le Bienheureux Salomon avec quelques pages d'histoire sur l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes*, par Mgr CHASSAGNON, évêque d'Autun.

Cet ouvrage est couronné par l'Académie Française.

C'est un bel in-octavo de 510 pages, illustré. Prix 20 fr.



Variétés.

La Coupe d'Éloquence de la D. R. A. C.

Le *Bulletin* de l'année dernière publiait non sans un peu de fierté le discours de Jean Gallot, élève des Frères de Passy - Froyennes et vainqueur du premier tournoi d'éloquence de la Ligue de Défense des Droits des Religieux Anciens Combattants. Le second prix de ce premier tournoi fut aussi remporté par un autre élève des Frères qui, d'ailleurs aujourd'hui, porte lui-même l'humble costume des disciples de Saint Jean-Baptiste de la Salle.

Au second concours de la D. R. A. C., tenu le 24 Avril 1927, le second prix a été remporté par Jean Jacquemot, élève du cours préparatoire au baccalauréat moderne en notre pensionnat Notre-Dame de France, au Puy.

On connaît le sujet proposé : « *Vous qui êtes jeunes, Français et Catholiques, quelles raisons avez-vous de revendiquer la liberté d'enseignement pour les religieux ?* » Et voici le superbe développement qu'avec une mâle assurance, paraît-il, et d'une voix claironnante, en a donné notre jeune orateur.



JEAN JACQUEMOT
Lauréat de la Coupe d'éloquence.

MESSIEURS,

La France est bien toujours le pays de l'invincible espérance. Avec quelques vicissitudes sans doute, elle va, relevant ses ruines, pansant les plaies que quatre ans de lutte lui ont occasionnées et maintenant dans le monde ce prestige que treize siècles de générosité chevaleresque et chrétienne lui ont mérité. Cette paix si chèrement achetée, pourquoi la troubler par la reprise des hostilités contre les congrégations ? Une génération de jeunes religieux n'est-elle pas rentrée en France lorsqu'a sonné pour la patrie l'heure du danger ? Eux comme les autres, mieux que les autres parfois, se sont fait tuer pour la défense de notre liberté. Dès lors, peut-on refuser à leurs frères survivants une liberté qu'ils ont payée de leur sang ? Quels prétextes invoque-t-on pour méconnaître aux religieux le droit d'enseigner ? Quelles raisons avons-nous de revendiquer pour eux cette liberté ? — Fidèles à nos affections les plus sacrées, nous, jeunes catholiques français, par respect pour la justice, par amour pour la France, par attachement à l'Eglise, nous demandons l'abrogation des lois d'exception et la reconnaissance officielle du droit des religieux à l'enseignement.

Ce n'est pas une faveur que nous mendions, mais un rappel au droit commun, une stricte question de justice. Et la justice, Messieurs, domine tout. Il faut d'abord être honnête. Pourquoi donc, après acceptation de leurs services pendant la guerre, refuser aux religieux éducateurs le droit de vivre et d'exercer en France ? Est-ce qu'ils auraient trompé l'attente des familles ou fomenté le désordre dans le pays ? Mais, la Révolution elle-même sut reconnaître qu'ils avaient bien mérité de la patrie. Et *Ferdinand Buisson* n'a-t-il pas déclaré à la Chambre française lors du vote de ces lois d'exception que ces religieux avaient été les véritables initiateurs des conceptions scolaires actuelles, et a-t-il ménagé son hommage au Fondateur des Frères, ainsi qu'à la valeur pédagogique de ses enfants ?

Et *Fernand Bouisson*, — notez bien, Messieurs, que ce n'est pas le même homme, le prénom est plus court, mais le nom est plus long, — Fernand Bouisson, dis-je, Président de la Chambre des députés, socialiste dont les opinions ne peuvent tolérer pour la France un enseignement congréganiste, a fait élever ses filles au Sacré-Cœur, en Italie, et il est lui-même ancien élève des Dominicains d'*Arcueil*.

Serait-ce parce qu'ils n'auraient pas le droit de s'associer, alors que tout le monde en France le peut librement ? Allons donc, une congrégation n'est pas différente d'une autre association quelconque. Juridiquement elle a les mêmes droits. Constaté que la liberté est accordée à tous, même aux frères maçons, et refusée à quelques-uns, ne peut que révolter une conscience honnête.

Serait-ce à cause des vœux qu'ils prononcent ? Mais, ici l'on entre dans le domaine strictement privé où la loi n'a rien à voir. Pourquoi s'occuperait-elle des vœux, elle qui les ignore ?

Serait-ce, encore, à cause du costume porté par ces religieux ? Depuis quand, je vous prie, la loi a-t-elle prescrit le port d'un uniforme ? Qui n'est pas libre de se vêtir comme il le veut ? Tant que la loi n'aura pas imposé un costume national et tant que l'État ne supportera pas les frais de ce costume, les citoyens français seront libres de s'habiller comme ils l'entendent. Les religieux comme les autres.

Serait-ce, peut-être, à cause de l'infériorité de l'enseignement donné par les religieux ? A cette insinuation, les succès de leurs établissements, les générations d'hommes illustres formés par eux, autant que la fidélité et la confiance des familles donnent une réponse suffisamment éloquente. On pourrait, du reste, citer de nombreux témoignages très favorables émanant de notabilités même universitaires non suspectes de cléricalisme.

Serait-ce, enfin, parce que c'est la loi ? et que la loi est intangible ? — Il est plaisant d'exiger des seuls catholiques le respect des lois, alors que ces lois sont anticonstitutionnelles. Nous sommes en tant que catholiques sincèrement soumis aux lois justes, mais nous répudions le fétichisme de la loi. La loi humaine est une subordonnée ; elle emprunte sa force et sa valeur à une Loi suprême. Elle est, par conséquent, impuissante à la contredire efficacement.

Les religieux avaient des biens. Ces biens furent convoités par d'indignes politiciens. Le moyen de les faire changer de maîtres fut aussi simple que malhonnête : « Nous prenons vos biens, allez-vous-en. C'est la loi. » La secte était gênée par l'enseignement congréganiste. Ce ne fut pas plus compliqué. « C'est la loi... partez ! » Avouez, Messieurs les législateurs, que votre force fut faite de notre faiblesse. Essayez un peu du procédé chez vos amis les socialistes, par exemple, et vous verrez !...

Ces lois sont si peu respectables que le gouvernement lui-même ne les a pas respectées. Si le décret *Malvy*, du 4 Août 1914, en a suspendu l'application, c'est que les pouvoirs publics reconnaissent leur injustice et la nécessité de leur abrogation. N'est-ce pas un déshonneur national que l'enseignement reste permis à l'instituteur libertaire et communiste et qu'il soit interdit au religieux voué à la chasteté ?

Au nom de la liberté individuelle, au nom de l'égalité de tous les citoyens devant la loi, c'est-à-dire au nom de la Constitution elle-même, nous revendiquons pour les religieux le droit d'enseigner tout comme les autres citoyens s'ils sont munis des titres exigés. Leur refuser ce droit est de l'arbitraire, du parti pris, une criante injustice.

Pour nous, Jeunes Français, c'est un devoir impérieux de préparer l'avenir de la France. Il sera ce que nous l'aurons fait ou laissé faire. Etudiants aujourd'hui, nous serons citoyens français et pères de famille demain.

Nous voulons tous, pour demain, n'est-il pas vrai ? une France unie, bien ordonnée, riche et belle.

Unis, nous devons l'être aujourd'hui pour relever nos ruines ; nous le serons demain devant la menace de l'étranger, en face de l'ennemi du dedans et pour accomplir notre mission nationale et providentielle dans le monde. Or, frapper les religieux d'incapacité à l'enseignement, c'est rompre cette union, froisser les catholiques, s'exposer à déchaîner sur le pays une guerre religieuse dont personne ne peut à l'heure présente calculer les conséquences ; c'est se priver de toute une catégorie de Français irréprochables, ne demandant qu'à se dépenser sans intérêt ni conditions au bien de l'enfance.

En présence des fruits de l'école neutre, on se plaint de l'amoralisme de notre société moderne. Demain, nous la voulons et plus saine et plus forte, plus honnête et moins adonnée au plaisir. Le désordre est grave, dit-on, les masses en sont atteintes. Pour remonter ce courant qui risque d'être funeste au pays il faut une éducation profondément chrétienne donnée par des maîtres religieux qui, comme le divin Maître, font avant d'enseigner.

Demain, nous voulons en France, plus de conscience professionnelle chez l'ouvrier et plus d'équité chez le patron. Ce ne sera pas cet enseignement qui pousse à la lutte des classes et provoque un antagonisme haineux entre le patronat et le salariat qui donnera cette justice et cette modération convenables.

Demain, nous voulons pour nous des compagnes chrétiennes, fidèles et dévouées. Et le bon ordre demande pour toutes les familles de France que les mères soient vraiment dignes de ce nom, vaillantes et respectées ; des épouses qui ne reculent pas devant les charges de la maternité. Autant dire qu'il faut à notre pays des foyers chrétiens. Ils le seront si la femme est chrétienne et elle ne sera chrétienne que si l'enseignement reçu par elle a été avant tout pétri de christianisme.

Cet enseignement que nous voulons pour celle qui sera notre épouse, nous le voulons au même titre pour nos enfants. Est-il un bien plus précieux pour le père et pour la mère ? Un dépôt plus sacré peut-il leur être confié ? Pourraient-ils supporter qu'on impose une marâtre à leurs enfants ? et Dieu sait quelle marâtre ! celle qui reçoit des chrétiens et qui rend des sans Dieu.

Nous voulons enfin une France de demain belle des vertus morales et sociales de ses enfants, nous la voulons belle de tout son glorieux passé. Nous voulons que son histoire ne remonte pas seulement à cette époque de sang qu'est la Révolution. Nous la voulons respectée, influente à l'étranger. Nos religieux y travaillent mieux que personne. On veut de leurs services au dehors, il faut en vouloir au dedans.

En 1849, du haut de la tribune française, Montalembert s'écriait : « *Quand un homme lutte contre une femme, si cette femme n'est pas la dernière des créatures, elle peut le braver*

impunément. Elle lui dit : Frappez, mais vous vous déshonorez et vous ne me vaincrez pas. Eh bien ! l'Eglise n'est pas une femme, elle est plus qu'une femme. C'est une mère. Nous, jeunes catholiques, pour qui la foi est le premier de tous les biens, c'est à ce titre que nous aimons l'Eglise, c'est à ce titre que nous la défendrons. Nous ne voulons pas qu'elle reste privée de ses meilleurs serviteurs, de ceux qui prennent soin des enfants. Nous ne serons ni moins aimants, ni moins vaillants que ceux de l'époque de Montalembert. Comme le disait encore le jeune et brillant orateur, bien digne d'être notre modèle : « Il arrive un moment dans toute lutte contre l'Eglise où cette lutte devient insupportable au genre humain et où celui qui l'a engagée tombe accablé, anéanti, soit par la défaite, soit par la réprobation unanime de l'humanité ! » Eh bien ! Messieurs, ne vous semble-t-il pas que nous vivions ce moment ? Car si le gouvernement continue de faire la sourde oreille à nos réclamations, tous les jeunes catholiques de France, du Nord au Midi, de l'Est à l'Ouest, seront aux côtés de S. E. le cardinal Maurin pour réintégrer nos religieux dans leurs écoles. Je ne puis résister au plaisir de citer ici la magnifique et courageuse invitation que leur adresse ce prince de l'Eglise :

« J'invite les anciens religieux et religieuses de mon diocèse munis de leur brevet à se grouper sous ma juridiction et à donner l'enseignement en costume. Je ne recule pas devant le titre de fondateur d'écoles ou de congrégation, quelles que puissent en être les conséquences au point de vue légal.

C'est de tout cœur que nous faisons nôtre cette réponse au vaillant cardinal. Elle est de M. Henry Poupon, président de la Fédération des Amicales de l'Enseignement Catholique de France :

« Je veux, dit-il, au nom de ma Fédération, forte actuellement d'environ 150.000 adhérents, et au mien, vous adresser nos respectueuses félicitations, et, comme gage de leur sincérité, vous assurer de notre concours absolu dans toutes les suites que comportera votre action, sans en excepter ni les amendes, ni la prison, ni même l'offrande de notre sang, si des nécessités impérieuses de légitime défense paraissent à Votre Eminence l'exiger. »

Quand des personnages de cette gravité prononcent de telles paroles, c'est le bourdon qui sonne le tocsin. Le danger n'est pas loin d'être conjuré.

Du reste, ceux à qui l'on refuse le droit d'enseigner, qui sont-ils ? Ce sont nos pères et nos frères dans la foi. Ces hommes aux mœurs sévères, volontairement voués à la pratique des conseils évangéliques sont le sel de la terre. Leur pardonnerait-on de ne l'être pas ? Ames élevées, autant qu'inlassablement bonnes, ils incarnent le dévouement et la vertu, souvent la compétence. Libres de tout autre amour que celui dû à Dieu, dégagé de toute autre charge que celle de faire le bien

toujours, ces religieux sont mieux préparés que personne pour accomplir l'œuvre si complexe de l'éducation de la jeunesse.

Ce droit, ils le tiennent de l'Eglise et de la reconnaissance publique. Ne se sont-ils pas dévoués à cette œuvre depuis les temps les plus reculés ? L'histoire nous apprend qu'ils n'ont jamais failli à leur tâche. Le passé témoigne de leur activité et suffit à leur conférer un droit nouveau, un droit historique.

L'honnêteté, l'intérêt national, autant que le bien de l'Eglise demandent donc que justice soit faite aux religieux enseignants. Nos pères et nos frères ont su mourir pour la justice ; ils n'ont peut-être pas su défendre suffisamment leurs libertés religieuses. A nous d'entrer dans la lice et de les revendiquer résolument, avec la conviction certaine d'aller à la victoire. C'est une question de justice. C'est une œuvre patriotique et religieuse. C'est une œuvre démocratique entre toutes, car les religieux sont du peuple et le peuple les réclame.

Pour que l'histoire continue les gestes de Dieu par les Francs, disparaissent, lois scélérates de 1901 et de 1904. Et vous, prêtres, frères et sœurs de tous ordres enseignants, reprenez vos écoles.

Le *Bulletin* du Likès est heureux d'exprimer ses plus chaleureuses félicitations au sympathique orateur et aux habiles maîtres qui, avec une culture exclusivement française, ont réussi à le faire briller d'un si vif éclat parmi les 200 concurrents de la Coupe d'éloquence.

Le *Bulletin* félicite aussi le vainqueur du tournoi Léonce Bonduelle, du Nord, Alban Ray, de Lyon, qui a obtenu le 3^e prix, les autres « finalistes », Georges Bartre, d'Avignon, Louis Guillemot, de Dinan, Marc Janet, de Vannes, ainsi que leurs distingués professeurs.



Le Likès progresse.

C'est son droit ; c'est son habitude.

Pendant un bon demi-siècle, il a été la seule école de son espèce dans la région et aujourd'hui encore, 101 ans après l'arrivée des premiers Frères à Quimper, il reste unique sous bien des rapports. Il semble d'ailleurs doué d'une jeunesse perpétuelle, ou plutôt sa jeunesse, comme celle de l'aigle au témoignage de la Sainte Ecriture, se renouvelle perpétuellement avec l'élite des enfants et des jeunes gens qui y viennent en foule tous les ans pour apprendre à briller parmi les meilleurs, les plus instruits et les plus habiles de leurs concitoyens.

Il faut voir, en effet, avec quelle fierté, avec quelle coquetterie, la vieille école présente à la nouvelle génération de ses jeunes recrues ses murs fraîchement peints ou blanchis, ses tables vernies, ses parquets cirés ou lavés, ses classes décorées, ses vieux meubles rajeunis ou renouvelés. Et puis elle a encore produit quelque chose de nouveau dans l'année, car elle a toujours du nouveau pour chaque nouvelle génération.

Prenez donc un obligeant cicerone et, dans une rapide visite, admirez d'abord la grande chapelle du Likès, l'immense salle des fêtes, la salle des douches, les nombreux dortoirs, classes et réfectoires qui sont en grande toilette pour vous souhaiter la bienvenue, les ateliers où plus de cent jeunes gens se servent chaque jour d'une vingtaine de machines, outils et force l'électricité à travailler sans répit le fer et le bois. Vous pourrez ensuite examiner à loisir ce qui ne pouvait pas être vu l'année dernière. Voici d'abord :

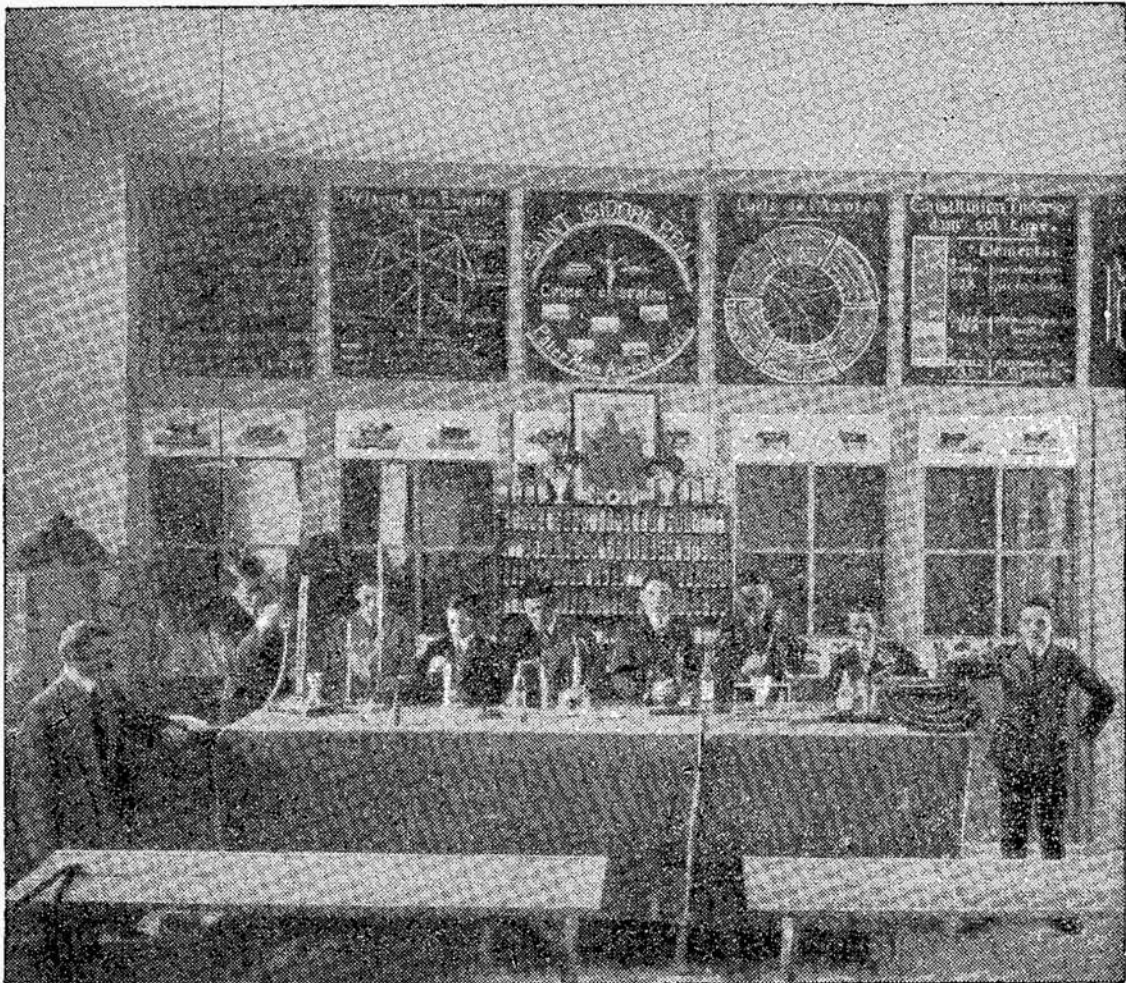
Le presseur électro-hydraulique.

Il est installé au fond de la cour Saint-Joseph, appelée autrefois « Cour des Grands ». En entrant dans la petite construction qui remplace l'ancien atelier à peinture, vous avez l'impression d'une petite gare, car des wagonnets se meuvent presque automatiquement sur des rails et changent de direction sur une plaque tournante. Les pommes sont placées sur le toit en ciment armé afin d'être ainsi facilement dirigées vers le broyeur. Un moteur de 4 HP actionne celui-ci et, à l'aide d'une courroie, la force motrice se transmet au presseur qui fonctionne à la façon d'un ascenseur hydraulique. L'extraction du jus est aussi rapide que complète. A l'aide d'une pompe foulante et d'un tuyau de caoutchouc, il est ensuite dirigé à

tel ou tel endroit de la cave vers la barrique destinée à le recevoir. Grâce à cette installation, avec un peu d'expérience, trois ou quatre employés fabriquent facilement de 15 à 20 barriques de cidre par jour.

Salle d'Agriculture.

Comme on peut s'en rendre compte par la photographie que nous reproduisons, il est impossible d'entrer dans cette salle sans se remémorer une foule de connaissances agricoles. Ainsi les notions les plus importantes finissent par se classer



Salle d'Agriculture.

et se fixer définitivement dans la mémoire des élèves même les moins attentifs. Un tableau rend constamment sensible l'assimilation chlorophyllienne ; un autre indique la nature et le pourcentage des éléments constitutifs du sol. Puis voici les tableaux des engrais chimiques avec leur composition et le dosage moyen à l'hectare. A côté, un autre tableau permanent indique d'une façon saisissante les règles délicates qui président au mélange de ces engrais. Les composés nitriques si im-

portants en agriculture sont aussi indiqués avec leur origine et leur influence réciproque.

Faites maintenant le tour de la salle et comptez, si vous pouvez, les différentes races d'animaux domestiques, les instruments aratoires et les machines agricoles dont chacune se prétend la meilleure, les différentes variétés de plantes, de fleurs et de fruits... Arrêtez-vous un moment devant le musée, car vous y trouverez, artistement étiquetés, les plus beaux échantillons d'engrais, de graines et de produits variés. La bibliothèque attirera aussi votre attention, car, dans les revues et les ouvrages les plus divers, vous trouverez tout ce qui est actuellement connu sur les intéressants sujets de l'agriculture. N'oubliez pas d'ouvrir les placards afin de vous payer le plaisir de constater que chaque étudiant peut y trouver tout ce qu'il faut pour analyser les engrais de sa ferme, la terre de ses champs, le cidre et le vin de sa cave, le lait et le beurre de ses vaches.

Ne quittez pas la salle sans parcourir les listes si habilement dactylographiées par les camarades de la « Commerciale ». Voici d'abord la liste des excursions agricoles qui ont eu chacune un but déterminé et ont été toutes suivies d'un rapport par chaque excursionniste ; puis voici la liste des conférences techniques faites avec tant d'intérêt par les autorités agricoles les plus en vue dans la région. Et voici surtout la liste des succès obtenus aux derniers examens :

Au 1^{er} degré : 39 diplômes avec 4 mentions Très Bien et 12 mentions Bien.

Au 2^e degré : 26 diplômes avec 4 mentions Très Bien et 9 mentions Bien.

Au 3^e degré : 7 diplômes de fin d'études avec 1 mention Très Bien et 1 mention Bien.

Ainsi les 80 élèves présentés se sont fait délivrer 72 diplômes et ils ont en outre obtenu 4 premiers prix avec 3 médailles d'argent et 3 médailles de bronze.

Si vous voulez avoir la clef de tous ces succès, saluez avec dévotion le grand saint Isidore, qui occupe toujours ici la première place non seulement dans les salles des cours mais surtout dans le cœur de tous les étudiants. Quelle est la devise de ceux-ci ? Lisez au milieu : « *Cruce et aratro* ».

Avant de partir, jetez un coup d'œil général sur cette nouvelle organisation et voyez s'il ne vous reste pas l'impression que voudrait vous laisser l'ingénieuse réclame des Frères Huard : « *Burzudus eo !* »

Salle de Dactylographie.

Ici encore, la photographie permettra aux lecteurs du *Bulletin* d'admirer la perfection d'une installation toute moderne. Bien que la plus jeune Section du Likès, la « Commerciale » est, en effet, tout à fait sortie de l'enfance car elle est déjà pleine de l'ardeur d'une jeunesse enthousiaste.

Voici une Section au travail derrière les porte-copies qui soutiennent à une hauteur convenable la sténographie de la lettre commerciale que le maître vient de lire à la classe. Attendez quelques minutes et vous aurez avec un texte correctement dactylographié une réponse qui va satisfaire à la fois les yeux et la bourse du destinataire.



Salle des Dactylos.

Ne demandez pas à ces jeunes virtuoses quelle est la meilleure de leurs « dactylos ». Chacun préfère la sienne, celle dont il connaît parfaitement la clef, le mécanisme et le fonctionnement. Les machines Map, Remington, Underwood et Japy sont actuellement les plus employées au Likès.

Salle de Musique.

Descendez maintenant par un nouvel escalier dans les salles dont l'entrée donne sur le jardin de l'ancien scolasticat. Elles reçoivent toutes une lumière abondante par la large ouverture ménagée tout du long dans le nouveau toit en ciment armé. Les deux salles du fond attendent que dans les meubles

que l'on y construit on dispose avec art tout ce qui est souhaitable pour constituer les cabinets de physique et de chimie et les plus pratiques. Les deux autres sont occupées par la musique.

Vous êtes sûr d'y rencontrer le sympathique successeur du bon M. Moreau, car c'est là tout son Likès. Il remet chaque chose à la place que lui assignent le bon ordre et le bon goût ; il transpose ou colle ses partitions ; il retouche ses instruments ou il prépare sur le tableau noir une leçon commune pour la prochaine répétition. Je n'invite pas à celle-ci ; mais si vous voulez juger du travail qu'accomplit M. Quéau avec ses 95 instruments et ses jeunes artistes, ne manquez pas d'assister au concert de l'Amicale l'an prochain.

Nouvelles constructions.

Comme il était facile de s'en convaincre par son apparence peu architecturale, la bâtisse dite de Saint-Hubert ne devait rendre qu'un service provisoire. Ce provisoire a duré plus d'un demi-siècle. On la remplace aujourd'hui par une belle construction définitive dont les apparences sont déjà superbes. Mieux renseigné, le prochain numéro du *Bulletin* espère pouvoir vous dire ce qu'il adviendra de ces nouvelles salles.

Historique du Likès.

L'abondance des matières nous contraint, bien à regret, d'interrompre pour cette fois l'historique du Likès ; mais nous avons le ferme propos d'y revenir.

Ceux de nos Anciens qui s'intéressent à ce travail nous pardonneront ce retard très involontaire de notre part.



LA DISTRIBUTION DES PRIX

La distribution solennelle des prix a eu lieu au Likès, le samedi 16 Juillet, sous la présidence de M. de Kerangal, du barreau de Quimper. L'immense salle des fêtes était comble de parents et d'amis et, aux côtés de M. le Président, on a remarqué beaucoup d'amis de l'établissement, des prêtres surtout, parmi lesquels M. le chanoine Orvoën, curé-archiprêtre de la cathédrale, et M. le Curé-Doyen de Plogastel-Saint-Germain.

Comme d'habitude, la longue suite des nominations est entrecoupée par les meilleurs morceaux du répertoire de la musique instrumentale de l'établissement, des chants et une séance récréative. La chorale du Likès s'est fait applaudir dans l'émouvant *Chœur des Pêcheurs*, l'une des plus belles compositions du cher Frère Léonce, des Ecoles chrétiennes, qui a fait partager à toute l'assistance les plaisirs et les angoisses d'une partie de pêche en temps d'orage. Les grands élèves représentent cette année le beau drame militaire en trois actes de Julien Richer : *Le Drapeau du 1^{er} Grenadiers de la Garde*. Leur aisance et leur distinction sont dignes des meilleurs professionnels du théâtre et tous se font applaudir sans réserve.

Avant le discours du Président, M. J. Gautier, directeur, l'a salué en ces termes :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Permettez-moi de vous adresser mes remerciements pour les témoignages de dévouement et d'affection que vous donnez en toutes occasions à la grande cause de l'enseignement catholique et à l'œuvre importante du Likès en particulier. D'ailleurs, vous portez un nom qui, à Quimper, est synonyme de chrétien ardent, de défenseur zélé des nobles causes de Dieu et de son Eglise. Personnellement, je ne saurais oublier qu'en plusieurs circonstances vous m'avez offert généreusement le concours de votre talent et de votre autorité.

D'autre part, vous avez été constamment assidu de notre Amicale des Anciens Elèves ; elle a l'honneur de vous compter parmi les membres de son Conseil d'administration.

Vous n'avez jamais oublié cette école où vous avez appris les premiers éléments des sciences humaines, les premières notions d'instruction religieuse et pris ces habitudes chrétiennes auxquelles en vrai Breton vous avez été toujours fidèle.

Dans son discours, M. l'avocat de Kerangal met tout ce qu'on lui connaît d'éloquence, d'esprit et de chaude sym-

pathie pour la grande cause de l'éducation chrétienne. Il se félicite lui-même d'avoir été autrefois élève au Likès, et il prétend que sur la base solide qu'on y a donnée à la formation de son intelligence, de son cœur et de son caractère, il a pu bâtir sans peine une vie qu'il appelle modestement honnête et utile, alors que tous ses amis la savent si brillamment édifiante et féconde. Docile à ses conseils d'ancien, la nombreuse jeunesse du Likès, qui se virilise un peu chaque jour grâce à l'infatigable et affectueuse sollicitude de leurs chers aumôniers et de leurs dévoués maîtres, besognera sans trêve à se former des âmes de chefs afin de se trouver bientôt parfaitement apte à remplir l'important rôle social que lui préparent à la fois l'Eglise et la Patrie.

Parmi les nombreux lauréats de l'année scolaire, remarquons 8 élèves admis à la dernière rentrée de l'école des Arts et Métiers d'Erquelines et 6 admissibles pour la prochaine rentrée. 2 élèves admis à l'école de Maistrance des mécaniciens de la Marine et 8 admissibles au prochain concours. 2 élèves admis à l'Ecole supérieure de Commerce (Université d'Angers). 65 élèves ont reçu le Certificat d'études agricoles, dont 39 du 1^{er} degré avec 4 mentions très bien, 11 mentions bien, et 26 du 2^e degré avec 4 mentions très bien et 7 mentions bien. 7 autres élèves ont reçu le diplôme de fin d'études agricoles, dont Maurice Brangoulo, de Clohars-Carnoët, avec mention très bien. 6 élèves ont obtenu le Brevet élémentaire de capacité pour l'enseignement, aux derniers examens.

57 élèves ont obtenu le Certificat d'Etudes primaires (officiel). 104 ont obtenu le Certificat d'Etudes du degré supérieur, dont 64 certificats de 1^{re} année et 40 certificats de 2^e année.

76 élèves ont obtenu le Diplôme de Sténographie Duployé, dont 50 du 1^{er} degré et 26 du degré supérieur.

13 élèves ont obtenu le Diplôme de Dactylographie décerné par l'Institut Duployé aux candidats qui peuvent écrire au moins 200 mots en 5 minutes.

12 élèves ont obtenu le Brevet complet d'Instruction religieuse établi par Sa Grandeur Mgr Duparc ; 70 autres élèves ont passé la 1^{re} série de cet examen, 43 la 2^e et 19 la 3^e.

En plus de ces succès, mentionnons les récompenses suivantes :

1^o La Société des Agriculteurs de France délivre au Likès un prix de 80 francs, une médaille de vermeil à Pierre Brangoulo, de Clohars-Carnoët, et une médaille de bronze à chacun des élèves suivants : Louis Corré, de Lanriec ; Hervé Le Floc'h, de Plogonnec ; Hervé Brélivet, de Plonévez-Porzay ; François Kerhervé, de Locunolé.

2^o Le prix offert par MM. les Aumôniers à l'élève de la 3^e année classé 1^{er} en Instruction religieuse a été gagné par Henri Le Nouënne, d'Hennebont.

3^o Les prix offerts par l'Association Amicale des Anciens Elèves à l'élève de chaque section professionnelle qui, par ses

habitudes de travail, de bonne conduite, son caractère a le mieux correspondu à l'éducation donnée au Pensionnat ont été gagnés : dans la Section Industrielle, par Henri Kéravec, de Plozévet ; dans la Section Agricole, par Vincent Le Gall, de Quéven ; dans la Section Commerciale, par René Gouret, de Plogastel-Saint-Germain.

4° Les prix offerts par M. Alain Le Berre, président du Tribunal de Commerce, président de l'Amicale des Anciens Elèves, à l'élève classé 1^{er} dans chaque Section professionnelle, ont été gagnés : dans la Section Industrielle, par Jean Bozec, de Riantec ; dans la Section Agricole, par Louis Guillemot, de Gourin ; dans la Section Commerciale, par Louis Stervinou, de Laz.

5° La herse américaine, offerte par M. Tréhony, constructeur de machines agricoles, a été gagnée par Jean-Louis Chiquet, de Saint-Evarzec.

6° La miniature de machine à écrire en bronze offerte par la Société Française de Machines à écrire « Map » a été gagnée par René Gouret, de Plogastel-Saint-Germain.

Terminons par le tableau des élèves qui ont obtenu le prix d'excellence dans chacune de leurs sections :

1^{re} classe primaire A : Section A, Gabriel Cornec, de Dinéault ; Section B, Joseph Coeffic, de Guidel.

1^{re} classe primaire B : Section A, Jean Ferrand, de Rédéné ; Section B, Jean-Louis Cossec, de Tréguennec.

2^e classe primaire A : Section A, Pierre Le Bars, de Gourlizon ; Section B, Jean Kerbiriou, de Saint-Pol de Léon.

2^e classe primaire B : Section A, Pierre Bourhis, de Plogonnec ; Section B, Jean Douguet, de Quimper.

3^e classe primaire : Section A, Albert Guyader, de Melgven ; Section B, Jean Bariou, de Pouldergat.

4^e classe primaire : François Le Berre, de Kerlaz.

1^{re} année Commerciale : Section A, François Jouan, de Riec-sur-Bélon ; Section B, Marc Le Pape, de Penmarc'h ; Section C, Louis Toulgoat, de Scaër.

2^e année Commerciale : Section A, Emile Damian, de Quimper ; Section B, René Le Berre, de Quimper.

3^e année Commerciale : Louis Stervinou, de Laz.

1^{re} année Agricole : Section A, Jean Bonis, de Goulien ; Section B, Henri Le Bars, d'Esquibien.

1^{re} année Agricole B : Section A, Albert Hervé, de Melgven ; Section B, Pierre Rannou, de Landrévarzec.

2^e année Agricole : Section A, Hervé Brélivet, de Plonévez-Porzay ; Section B, Jérôme Guilchet, de Langonnet.

3^e année Agricole : Louis Guillemot, de Gourin.

1^{re} année Industrielle A : Section A, François Garin, de Combrit ; Section B, Pierre Le Bléis, de Combrit.

1^{re} année Industrielle B : Section A, Georges Le Beux, de Trégunc ; Section B, Laurent Bertinetti, de Rosporden.

2^e année Industrielle : Section A, Hervé Mahé, de Saint-Goazec ; Section B, Jean Le Bihan, de Coray.

3^e année Industrielle : Section A, Jean Le Bozec, de Port-Louis ; Section B, Henri Kéravec, de Plozévet.

PRIX D'HONNEUR

Fondés par l'Association Amicale des Anciens Élèves

(Statuts, Art. 18)

- 1889 Alain Lévêque, de Quimper.
1890 Industrie : Emmanuel Rault, de Quimper.
— Agriculture : Alain Jaouen, d'Elliant.
1891 Industrie : Emile Le Meud, de Séné (Morbihan).
— Agriculture : Jean-Marie Cornic, de Kerfeunteun.
1892 Industrie : Joseph Lamour, de Lampaul-Plouarzel.
— Agriculture : Jean Jaouen, de Landrévarzec.
1893 Industrie : Jean-Marie Morin, de Saint-Brieuc.
— Agriculture : Alain Le Foll, de Trégourez.
1894 Industrie : Louis Moren, du Faouët (Morbihan).
— Agriculture : Jean-Marie Le Fur, d'Hennebont (Morb.).
1895 Industrie : Victor Heurté, de Primelin.
— Agriculture : François Fagot, de Sizun.
1896 Industrie : Julien Le Goc, de Quiberon (Morbihan).
— Agriculture : Julien Le Galloudec, de Melrand (Morb.).
1897 Industrie : Alfred Marzin, de Quimper.
— Agriculture : François Le Corre, de Kerfeunteun.
1898 Industrie : Guy Bourhis, de Rosporden.
— Agriculture : Pierre Guichaoua, de Pouldreuzic.
1899 Industrie : René Carnoy, de Cany (Seine-Inférieure).
— Agriculture : Jean-Marie Guillou, de Saint-Yvi.
1900 Industrie : Charles Royer, de Carhaix.
— Agriculture : Jean Cornec, de Dinéault.
1901 Industrie : Constant Le Corre, de Baud (Morbihan).
— Agriculture : Yves Guillerme, de Guidel (Morbihan).
1902 Industrie : Yves Caradec, de Melgven.
— Agriculture : Thomas Kersalé, de Ploëven.
1903 Industrie : Alain Canévet, de Quimper.
— Agriculture : Jean-Louis Ollivier, de Plounéour-Trez.
1904 Industrie : J. Charuel, de Guingamp (Côtes-du-Nord).
— Agriculture : Jean-Marie Ménez, de Rosnoën.
1905 Industrie : Albert Doucet, d'Orléans (Loiret).
— Agriculture : Yves L'Haridon, de Gouézec.
1906 Industrie : Eugène Blanchard, de Poullan.
— Agriculture : Alain Le Roux, d'Ergué-Armel.
.....
1924 Industrie : Joseph Inizan, de Landivisiau.
— Agriculture : Jean-Marie Guillou, de Kernével.
— Commerce : Louis Penn, de Brest.
1925 Industrie : Francis Gestin, de Saint-Pol de Léon.
— Agriculture : Gustave Hervé, de Beuzec-Conq.
— Commerce : François Gourmelen, du Juch.
1926 Industrie : Georges Guéguen, de Plogastel-St-Germain.
— Agriculture : Pierre Brangoulo, de Clohars-Carnoët.
— Commerce : Jean Guirriec, de Loctudy.
1927 Industrie : Henri Kéravec, de Plozévet.
— Agriculture : Vincent Le Gall, de Quéven.
— Commerce : René Gourret, de Plogastel-Saint-Germain.

NÉCROLOGIE

Le cher Frère Crescentien.

Parmi les pertes douloureuses que le *Bulletin* doit mentionner, cette année, l'une des plus sensibles est sans doute celle du cher Frère Crescentien, dont les obsèques ont eu lieu le 14 Novembre, dans la chapelle de la maison de retraite.

Nous ne saurions faire mieux connaître ce grand ouvrier du Likès qu'en reproduisant presque textuellement le bel article de M. Léon Le Berre, dans son journal *l'Union Agricole*.



Frère CRESCENTIEN

Ancien Économe du Likès.

« Il n'est ni un ancien élève ni un Quimpérois qui ne garde longtemps le souvenir de cette belle et agréable physionomie de religieux, de comptable consciencieux et dévoué.

» Laurent-Marie Hémon, en religion Frère Crescentien, naquit à Locronan en 1846 et entra encore jeune au Noviciat des Frères des Ecoles chrétiennes. Il enseigna d'abord à Guipavas, puis au Pensionnat Ste-Marie, où il resta de 1872 à 1906, l'année de la brutale fermeture. Auxiliaire du célèbre Frère Capréole, il dut remplacer celui-ci quand l'âge et la cécité l'obligèrent à déposer les armes; mais le disciple

devait dépasser le maître ce qui n'est pas peu dire. Entre temps, il exerçait certaines fonctions de surveillance et conduisait chaque midi, vers 1882-1883, les candidats à l'Ecole des Arts et Métiers d'Angers, aux ateliers de la ville, car en ce temps le Pensionnat n'était point muni des superbes ateliers-études où rien ne manque aujourd'hui.

» A lui aussi incombait la réparation des dégâts causés par les ballons et les toupies et c'est à lui que nous parvenions parfois à dérober quelque peu de mastic... A lui encore la distribution du prêt aux pensionnaires le dimanche. A lui, la

justice à exercer entre les pauvres des environs auxquels le bon Pierre, le portier par excellence, distribuait les restes des repas. A lui toujours à sauvegarder les intérêts réciproques des vieilles marchandes de gâteaux et de fruits qui, aux heures de la promenade, envahissaient la grande cour des Moyens.

» Depuis 1906, retiré dans l'ancien Noviciat que les persécuteurs ont laissé aux vieux Frères pour s'y éteindre, il gardait ses fonctions d'économe. Les dames de la halle ne perdront pas le souvenir du vénérable religieux au panier noir pour qui elles avaient un faible et consentaient un rabais « *malgré qu'elles perdissent tout leur argent* ». Cette robe noire dégageait une sympathie victorieuse des haines bêtes...

» Tel nous l'avions connu dans notre enfance, tel le cher Frère Crescentien continua à paraître jusqu'à l'an dernier : un homme fort, un peu voûté. Ses 80 ans ne lui pesaient pas plus que 50 pour la plupart. Grâce à la vie régulière des bons religieux, il se maintint dans la maturité de l'âge. Le voici entré dans l'éternelle jeunesse et dans un repos bien gagné. Il laissera à tous, ainsi que le dit la *Semaine religieuse*, le souvenir d'un homme bon, jovial et dévoué. Il était par sa bonne humeur la joie et, par sa piété, l'édification de la communauté.

» Nous offrons à sa famille religieuse, à tous ses neveux et nièces et particulièrement à notre ami Guillaume Hémon, adjoint au maire de Locronan, nos plus respectueuses condoléances.

» Le service pour le repos de l'âme du cher Frère Crescentien, dans la chapelle même du Likès, qu'il avait tant contribué à faire construire, fut l'occasion d'une belle manifestation de sympathie pour sa personne, pour sa famille et pour les membres de sa Congrégation. On n'y compta pas moins de 25 prêtres dont MM. les Vicaires généraux, le Doyen du Chapitre et 10 chanoines. M. le chanoine Guéguen, originaire de Locronan, comme le défunt, présida le Nocturne ; M. le chanoine Cornou chanta la messe et M. le chanoine Cogneau, vicaire général, donna l'absoute. Un grand nombre d'anciens élèves et d'amis du Pensionnat vinrent aussi rendre un dernier hommage à celui qui, pendant 34 ans, présida si sagement aux besoins matériels du Likès, grâce à un dévouement sans bornes et à une compétence universellement reconnue et appréciée. »

M. Jean-Louis Le Pointer (Frère Cyprius-Joseph).

Les vacances de 1926 allaient se terminer dans la joie, lorsqu'au matin du 15 Septembre, elles furent tout à coup attristées par une funèbre nouvelle. Le bon M. Pointer venait d'être trouvé mort dans sa chambre. Rien ne faisait pourtant prévoir une fin si subite. Il était, il est vrai, légèrement indisposé depuis quelques jours, mais le 14 au soir, le docteur ne trouvait encore rien d'alarmant dans son état ; et, comme à cause de ses 79 ans, on lui proposait de rester avec lui ou du

moins de le visiter pendant la nuit, il répondit : « Non, non, ne vous dérangez pas du tout ; demain je serai bien. » Le lendemain, hélas ! sans avoir fait le moindre appel, il était entré dans son éternité.

La mémoire du bon Frère Cyprius restera toujours bien chère à tous ceux qui l'ont connu ; il était si naturellement sympathique et si constamment délicat. Personne ne fut jamais exclu de son affection et qui fut plus heureux que lui de rendre service et de faire plaisir ? A tous, il disait : « Mon cher ami !... mon cher ami !... » et on le savait sincère.

Jean-Louis Le Pointer naquit le 13 Juillet 1847, à Brech (Morbihan), dans le pays de sainte Anne, à laquelle il fut toujours tendrement dévot. Encore jeune, il entra au Noviciat de Quimper et, après plusieurs années de succès comme professeur au Likès, il fut nommé directeur de l'école communale de Muzillac, à l'âge de 34 ans. Il devint bientôt très cher à la population sympathique de cette localité morbihannaise et ses brillants résultats lui valurent autant d'estime des autorités académiques que du clergé paroissial. Il obtint alors des récompenses honorifiques dont on ne l'entendit jamais parler. Plus tard, il fut chargé par ses supérieurs de créer une nouvelle école au Faouët et ensuite une autre à Saint-Méloir-des-Ondes. Ce furent deux missions délicates et difficiles, mais grâce à son tact exquis et son inlassable dévouement, il y réussit si bien, que ces deux établissements sont encore très prospères aujourd'hui.

Après un repos relatif de plusieurs années à Guernesey et un deuxième séjour à Saint-Méloir, M. Pointer revint au Likès, le champ de ses premiers labeurs. Il y fut jusqu'à la fin l'auxiliaire précieux de la direction, la joie de ses collègues et l'éducation des élèves. A le voir prier toujours et partout avec autant de constance que de ferveur, l'on ne pouvait se défendre du désir de se recommander à ses prières.

Puissent les nombreux rosaires qu'il a si souvent égrenés dans les allées et venues au Likès mériter à celui-ci la joie tant désirée de lui donner de nombreux et dignes successeurs dans le glorieux apostolat de l'éducation.

M. Clet Guichaoua.

Nous avons eu le regret aux vacances dernières de recevoir la nouvelle du décès de M. Clet Guichaoua, ancien maire de Pouldreuzic, quelques jours trop tard pour être mentionnée au dernier *Bulletin*.

Cette perte est trop sensible à tous les membres de notre Amicale pour que le *Bulletin* se contente d'en faire une simple mention. Après avoir été un excellent élève, M. Clet Guichaoua resta toujours l'un des meilleurs, des plus dignes et des plus fidèles Anciens du Likès. Si, au témoignage du *Progrès*, la commune de Pouldreuzic perd en lui le meilleur de ses enfants, le *Bulletin* peut dire à son tour que toute la grande famille de

l'Amicale le regrette comme l'un de ses membres les plus sympathiques et les plus distingués.

Chrétien au caractère énergique et fier, excellent père de famille, administrateur émérite, voilà ce que fut M. Guichaoua sous un triple rapport, et il le fut toujours non pas d'une façon vulgaire et commune, mais d'une façon admirable.

Chez M. Guichaoua ni la passion ni l'intérêt ne pouvaient primer le devoir. Les politiciens de la région auraient voulu exploiter l'influence et la valeur du Maire de Pouldreuzic, mais ils ne réussirent jamais à ébranler ses convictions. « Avec celui-là, disaient-ils, il n'y a rien à faire ; c'est une mule ! » C'était là en réalité un magnifique éloge dont il était justement fier.

M. Guichaoua était en plus un paroissien accompli, toujours dévoué au clergé et empressé à lui rendre tous les services en son pouvoir. C'est avec une très grande édification qu'on le voyait accompagner le chant liturgique à l'église et l'exécuter lui-même de sa voix bien timbrée. Il aimait toujours les offices religieux et il connaissait son plain-chant aussi bien que son harmonium.

Et quel modèle comme père de famille ! Ni sa digne épouse ni ses chers enfants n'oublieront jamais les leçons de piété, de fidélité et d'énergie qu'il leur donna toute sa vie par la parole et par l'exemple, pas plus que les sages recommandations qu'il leur fit au moment des suprêmes adieux.

Il s'est éteint après une longue et douloureuse maladie. Sa mort fut on ne peut plus édifiante et ses funérailles furent un triomphe. L'église ne suffisait pas, en effet, à contenir l'immense foule des représentants de chaque famille et de ses amis plus éloignés. On vit rarement, dit-on, une assistance plus émue et plus recueillie.

Nous voulons bien espérer que chaque membre de l'Amicale aura à cœur d'ajouter une prière aux nombreux suffrages qui ont déjà été offerts pour le repos de son âme.



M. CLET GUICHAOUA
Ancien Maire de Pouldreuzic.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons successivement les décès de MM. COGNEAU Théodore, TRÉVIDIC Alexandre, LAUNAY Jules, de Châteaulin, et LE BARS Corentin, ancien maire de Gourlizon.

Nous adressons aux familles atteintes par ces deuils, notamment à M. le chanoine Cogneau, vicaire général, président d'honneur de notre Amicale, nos bien respectueuses condoléances et l'assurance de nos ferventes prières pour les chers disparus.

M. Théodore Cogneau a fréquenté l'école du Likès pendant 7 ou 8 ans.

Durant toute sa scolarité, il fut un élève modèle à tous les points de vue : travailleur sérieux et d'une conduite exemplaire.

Admis dans la Congrégation de la Très Sainte Vierge, il se fit remarquer par son excellent caractère, sa franche et sincère piété.

Après avoir passé deux ans au Cours Spécial, il subit, avec succès, l'examen d'admission à l'Ecole d'Horticulture de Versailles, où il fit de brillantes études.

A sa sortie de l'école, le Directeur lui proposa d'accompagner au Chili plusieurs techniciens et ingénieurs demandés par le Gouvernement Chilien au Gouvernement Français, afin d'organiser, en un immense jardin public, un terrain d'une étendue d'environ deux cents hectares.

De retour en France, M. Cogneau s'installa à Fougères, où il trouva un établissement d'horticulture jouissant d'une bonne réputation. Intelligent, laborieux et grand connaisseur dans sa spécialité, il donna un développement considérable à son établissement.

Sa droiture et son aménité de caractère le faisaient estimer et aimer de toutes les personnes avec lesquelles il était en relations.

Excellent père d'une nombreuse famille, M. Cogneau s'est montré partout et toujours fidèle à ses principes religieux. Il n'oublia jamais sa vieille école du Likès.

F. D. L.



ÉTAT

DE L'ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DU LIKÈS

PRÉSIDENT D'HONNEUR

Sa Grandeur Mgr Duparc, Evêque de Quimper et de Léon.

MEMBRES HONORAIRES

C. F. Carolius, ancien Visiteur des Ecoles chrétiennes.

MM.

Le chanoine Le Borgne, curé-doyen de Pont-l'Abbé, ancien aumônier.

L'abbé Guirriec, curé-doyen de Bannalec, ancien aumônier.

L'abbé Rolland, recteur du Bourg-Blanc, ancien aumônier.

L'abbé Le Gall J., aumônier du Likès.

L'abbé Gouchen P., —

CC. FF.

Donat Louis, ancien professeur.

Divitien Henri, ancien professeur, directeur à N.-D. du Rancher, Téloché (Sarthe).

Clodoald Marie, ancien sous-directeur.

Crispin Joseph, ancien professeur.

Corbré Marie, —

Anastase, —

Domitien, —

Clotaire, —

François, —

MM.

Le Gall Yves, ancien directeur du Likès, direct^r, rue Vauban, Lorient.

Le Président de l'Amicale, Lorient.

— Saint-Brieuc.

— Saint-Marc.

— Arradon.

— Vannes.

— Lambézellec.

Kerdoncuff Louis, ancien professeur et sous-directeur.

Loisel Jean, ancien économe du Likès, 4, rue du Parc, Saint-Brieuc.

Rannou Alain, ancien professeur, directeur, Etainpuis (Belgique).

Jacob Mathurin, ancien professeur, directeur, 4, rue du Parc, St-Brieuc.

Le Pointer Joseph, ancien professeur.

Mondéguer Joseph, —

Le Guen Francis, —

Le Goff François, —

Kervella Jean-Marie, —

Le Port Jean, ancien professeur, directeur à Plouay (Morbihan).

Paugam Jean, ancien sous-directeur.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. Le Berre Alain, négociant à Quimper.
Présidents honoraires : MM. Bolloré Eugène, 34, quai de l'Odét.
 — le chanoine Cogneau, vicaire général, Evêché.
 — Gautier Joseph, directeur du Likès.
Vice-Présidents : MM. Le Gars Pierre, Kernévez, Kerfeunteun.
 — Salaün Jean, 64, quai de l'Odét.
Trésorier : M. Cabon Charles, r. Elie-Fréron, Quimper.
Trésorier-adjoint : M. Jaouen Louis, menuiserie, Kerfeunteun.
Membres :

MM.
 Le Bras Edouard, 9, boulevard de Kerguêlen.
 Coadou Jean-Marie, Launay, maire de Plogonnec.
 Chanoine Cornou, directeur du *Progrès du Finistère*.
 Danion Jean-Marie, Messilien, Kerfeunteun.
 Dhervé Pierre-Marie, Quillihouarn, Penhars.
 Fily Alain (père), Kererven, Plogonnec.
 De Kerangal Charles, avocat, rue du Palais.
 Mauduit Gustave, 6, rue Verdelet.
 Rolland Paul, entrepreneur, rue des Regnaires.
 Le Roux Alain, Mélénez, Ergué-Gabéric.

Liste { **des MEMBRES BIENFAITEURS** (22 francs).
par Communes { **et des MEMBRES ACTIFS** (12 francs).

MM. Angers (M.-et-L.)
 R. P. Corentin, capucin, 28, Cour
 Saint-Laud.

Argol (F.)
 Blouët (père), Fontaine-Blanche.
 Blouët Louis (fils), —

Arzon (M.)
 Blanchet Aimé, Labert.
 Couédel Pierre, bourg.

Audierne (F.)
 Le Bars Yves, route du Cap.
 Evenat Joseph, —
 Guidal Jean, entrepreneur au bourg.
 Kersaudy Pierre, pl. de la Liberté.
 Priol Ernest, rue Double.
 Tanter Pierre, Grand'Rue.

Auray (M.)
 Cadudal Marcel, 9, place de la Vic-
 toire.
 CARDALIAGUET Joseph, directeur,
 Société Générale (Membre Bienf.).
 Granger Louis, commis d'inscrip-
 tion maritime.

Avranches (M.)
 Sanson Roger, 5, rue du Gué de
 l'Epine.

Bannalec (F.)
 Biger, notaire, E. V.
 Le Gall René, E. V.
 Abbé Guirriec, curé-doyen.
 Pérez Guillaume, Kéranquélven.
 Rodallec Henri, au Verger.
 Le Tallec Yves, à la Véronique.
 Sinquin René (fils).

MM. Ile de Batz (F.)
 Abbé Salaün, recteur.

Belz (M.)
 Goumont (père), Moulin-des-Oies.
 Goumont René, —
 Goumont Joachim, —

Bénodet (F.)
 Jaouen Jean, propriétaire.

Beuzec-Cap-Sizun (F.)
 Andro Yves, Lézéguen.
 Bescond Hervé, Kezanenquen.
 Pansart Thomas, Kerroulec.

Beuzec-Conq (F.)
 Glémarec Yves, Kerambacon.
 Le Crane Louis, La Boissière.
 Flatrès, Kerargant.
 Hervé Gustave, Coat-Conq.
 Le Dez Yves, au Val.
 Duvail Yves, Lamphily.

Brasparts (F.)
 Baraër Yves, Kerlaguen.
 Le Corre Yves, Ty-ar-Goazic.
 Le Guillou François, Kerluavel.
 Kerdévez Joseph, Kerandour.

Brest (F.)
 AMELINE Louis, 40, boulevard
 Gambetta ; 59, rue Yves - Collet
 (Membre Bienfaiteur).
 Abbé Balbous, vicaire à Recou-
 vrance.
 LE BOURHIS Guy, commandant
 d'artillerie, 45, rue Louis-Pasteur
 (Membre Bienfaiteur).

MM. *Brest (suite).*

Capitaine Sébastien, officier d'administration, Constructions navales.
 Chanoine Cardaliaguet, aumônier, 14, rue Jean-Macé.
 Cariou François, 120, rue Jean-Jaurès.
 Le Coz François, 63, rue Louis-Pasteur (I. T. H.).
 Férellec François, industriel, 79, rue de Siam.
 Le Feunteun Alain, horlogerie, 18, rue Jean-Jaurès.
 Le Feunteun Maurice, 18, rue Jean-Jaurès.
 Gauthier Emile (R. C.), rue de Gasté.
 Gloanec Charles, 27, rue de l'Eglise.
 GUICHARD Eugène, 103, rue de Siam (Membre Bienfaiteur).
 Kerbiriou Stanislas, 97, rue Jean-Jaurès.
 Kerloc'h Joseph, 6, place La Tour-d'Auvergne.
 Marion Auguste, 1, place du Bouguen.
 Penn Louis, 1, rue Traverse.
 PÉRODEAU Hippolyte, pharmacien-droguiste, rue Jean-Macé (Membre bienfaiteur).
 Péron Joseph, rue Louis-Pasteur.
 Le Roux Alain, 32, rue de Siam.
 Le Tous, commis de marine, 39, rue Puebla.
 Youénou J.-L. (P. T. T.), 22, rue Amiral-Courbet.
 Youénou Pierre, 10, rue Latouche-Tréville.

Briec (F.)

Daoudal Alain, Parc-Hamon.
 Feunteun Jean, au Vern.
 Gestin René, Kerviel.
 Gouérou Corentin, Kervelen.
 Gouérou Hervé, Kervelen.
 Maguer Hervé, Coat-Glas.
 Maguer Yves, —
 Maguer Michel, —
 Mahé Jean, Kervouët.
 Mérour Hervé, Menhir.
 Mérour Jean-Marie, Vern-Braz.
 Mérour Jean-Marie Le Vern.
 Ollivier Guénolé, bourg.
 Trellu Pierre, Garnilis.

Camaret (F.)

Le Dé Arsène, mareyeur.

Carhaix (F.)

Saout Charles, route de Brest.

Carnac (M.)

Le Sausse René, mécanicien.

Cast (F.)

Cornic Pierre, Kéricum.

Caudan (M.)

Yuhel Guy, Kervoter.

Yuhel Louis, —

MM. *Châteaulin (F.)*

Avan Yves, 7, quai de Nantes.
 Le Doaré Jean (père), 10, rue Graveran.
 Le Doaré Louis, Ty-Glas.
 Garo André, 8, rue Graveran.
 Garo Joseph, —
 Launay Jules, place du Marché.

Châteauneuf-du-Faou (F.)

Daëron Yves, propriétaire.
 Piriou Mathieu, route de Quimper.
 Riou Jean, Tirilly.

Cherbourg (M.)

Caudal Henri, 18, rue Notre-Dame.
 LE GOT Alexis, 1^{er} maître-mécanicien, Défense fixe (Mem. Bienf.).

Cléder (F.)

Prigent Arsène, mécanicien au bourg.

Clohars-Fouesnant (F.)

Hervé Jean, métairie Bodinio.
 Hervé Yves, —
 Le Bras Alain, boulangerie au Drennec.

Le Cloître-Pleyben (F.)

Favennec Noël, au bourg.

Concarneau (F.)

Le Breton André, usines Citroën.
 Le Cloarec Albert, 2, rue Suffren.
 Guédon Pierre, villa « Treiz-Guen ».
 Guilbaud Jules, 12, rue Bayard.
 Le Séac'h Henri, négociant.

Coray (F.)

Mévellec François, Lanneurien.

Courbevoie (F.)

Nicol Jules, ingénieur E. S. E.

Clohars-Carnoët (F.)

Brangoulo Pierre, au Héder.

Crozon (F.)

Didailier Hervé, lieutenant de vaisseau « Rhône ».

Damgan (M.)

Le Besque Jean, Pénérf.
 Le Besque Yves, —

Dinard (I.-et-V.)

Ivon Ludovic, villa « Ondine ».

Dinéault (F.)

Cornec Jean, Trévoizec.
 Cornec Gabriel, Rosconec.

Douarnenez (F.)

Bossennec Bernard, 15, rue Duguay-Trouin.
 Cornec Pierre, 1, rue Amiral-Courbet.
 Criou Edouard (père), rue Duguay-Trouin.
 Criou Edouard (fils).

MM. *Douarnenez (suite).*

Criou Yves (fils).
Féchant Alexis, mareyeur, rue Rou-
doulec.
Gautier Romain, hôtel du Com-
merce.
Hilliet Georges, 21, rue Rosmeur.
KERVAREC Jean, 4, rue Amiral-
Courbet (Membre Bienfaiteur).
Lagadec Gabriel, 25, rue Duguay-
Trouin.
Marot Francis, mareyeur.
Mottier Henri, Crédit Nantais.

Edern (F.)

Favennec Michel, Stang-Jean.

Elliant (F.)

Guyader Yves, Rubicon.

Erdéven, par Etel (M.)

Le Donant Jean, bourg.

Ergué-Armel (F.)

Quéméré André, Keromen.
Quéméré Joseph (père), Keromen.
Quéméré Joseph (fils), Keromen.
Nédélec Jean, Bourdonnel.
LE BERRE Alain, président, indus-
triel, près la Gare (Memb. Bienf.).
Cariou, avenue de la Gare.
Le Ster François, Kervir.
Droal Corentin, Kerlaëron.

Ergué-Gabéric (F.)

Nédélec Jean-Marie, Lézergué.
Nédélec Louis, Saint-Joachim.
Riou René, Tréodet.
LE ROUX Alain, Mélénez (Membre
Bienfaiteur).
Tanguy, Quillihuc.
Le Gallès Paul, comptable, Pape-
terie.
Le Bihan Pierre, comptable, Pape-
terie.

Esquibien (F.)

Riou Jean-Michel, Custren.
Riou Yves, lieutenant de vaisseau
(voir Toulon).

Etel (M.)

Le Moing Léopold, bourg.

Le Faou (F.)

Morvan Lucien, Arts et Métiers,
Erquelines.

Le Faouët (M.)

Savary Adrien, rue du Château.

La Forêt-Fouesnant (F.)

Gléonec Yves, Prat-Land-Vras.

Fouesnant (F.)

Le Guellec, hôtel des Dunes, Beg-
Meil.
Parquer Alexandre, hôtel de la
Plage, Beg-Meil.
Parquer (fils), hôtel de la Plage,
Beg-Meil.
Quilfen Joseph, industriel au
bourg.

MM. *Gouézec (F.)*

Abbé Marzin, vicaire.
Le Roy Pierre, Quelven.

Goulien (F.)

Dagorn Yves, Le Croissant.
Thalamot, Bréhonnet.

Gourin (M.)

Poënot Pierre, électricien, bourg.
Guillou Jean, Kerbiquet-Lann.
Le Coz Jean, chez sa mère, Gare.

Gourlizon (F.)

Le Bars (père), Penhiel.
Le Bars François (fils), Penhiel.
Le Bars, Keramelin.
Chatalic Louis.
Hémon François, Leurvoyen.
Hémon Jean-René, Leurvoyen.
Kéribin Jacques, Keryan.
Kéribin René, bourg.

Guengat (F.)

Chuto Jean-Louis, Saint-Alouarn.
Cornec Corentin, bourg.
Dhervé Hervé, Robarth.
Doaré Jean, Grande-Boissière.
Fertil Jean-Louis, Rumerdy.
Hémon Jean, mécanicien.
Lozac'hmeur Yves, Manoir.
Nihouarn Jean-Louis, Kerguerbé.
Pérennou Jean-Louis, Kervroac'h.
Le Quéau René, Kerogan.

Ile Guernesey (Vimiera)

Le Bras Vincent (F. Colombien-
Léon).
Grannec Gilles (F. Dizier-Noël).
Grannec Guillaume (F. Côte-de-
Jésus).
Le Guellec Laurent (F. Cyprien-
Laurent).
Mourrain Alain (F. Corent.-Alain).

Guiclan (F.)

Le Bras, Kermat.
Combot Yves, Kérilly.
Quéinnec Pierre, Pen-ar-C'hoat.

Guidel (M.)

Coëffic Jérôme, Coat-Coff.
Coëffic Joseph, Kerméné.
Le Doussal Jean, Lemariel.
Guillerm Yves, Bec-Ménez.

Le Guilvinec (F.)

Le Nivez, ingénieur-mécanicien,
« Lynx », Saint-Nazaire.
PÉRODEAU Joseph, receveur des
Postes (Membre Bienfaiteur).

Guimiliau (F.)

Mazé Joseph, entrepreneur.

Guisriff (M.)

Le Coz Jean, à la Gare.
Cadic Joseph, près la Gare.
Le Goff Jean, Boudon-Banal.
Hascoat Louis, route Saint-Mandé.

MM. *Hennebont (M.)*.

Ferrand, 5, place du Marché.
Le Fur, Lallumec.
Le Ruyet Joseph, 127, rue Neuve.
Thomas Maurice, industriel, près
la Gare.

Ile de Sein (F.)

Donnart Louis (fils).

Ile-Tudy (F.).

Adam Alphonse, mécanicien-chef.
Guinvarch Jean, bourg.

Issy-les-Moulineaux (S.).

Quistrebert Léon, Saint-Nicolas.

Le Juch (F.)

Le Bihan Yves, Menez-Merdy.
Le Bihan René, Menez-Merdy.
Le Bihan Hervé, Menez-Merdy.
Kéribin Guillaume, Keriner.

Kerfeunteun (F.)

Bargain François, capitaine Marine
marchande, 6, bourg.
Le Bescond Jean-M^{ie}, Mouillyouen.
Le Clech René (père), au bourg.
Le Clech René (fils), au bourg.
Le Clech Yves, au bourg.
Le Clech Hervé, au bourg.
Le Cœur René, Penhoat.
Cornic Jean-René, Manoir-des-Salles.

DANION Jean-Marie, Messilien
(Membre Bienfaiteur).

Danion, Stang-Vian.

Dorval René, Tréqueffélec.

Dorval, Métairie-Neuve.

LE GARS Pierre, vice-président,
Kernévez (Membre Bienfaiteur).

Le Gars Jean, Bécharles.

Le Gars Louis, Arts et Métiers,
Erquelines.

Grall (frères), constructeurs-méca-
niciens.

JAOUEN Louis, secrétaire de l'Ami-
cale (Membre Bienfaiteur).

Jaouen J.-M. (P. T. T.), bourg.

Louboutin Hervé, Croix-des-Gar-
diens.

Louët J.-M., restaurateur, bourg.

Le Moënner Jean, cycles, bourg.

Le Moënner Joseph, élect., bourg.

Lannuzel Yves, Croix-des-Gardiens.

Lannuzel Roger, Croix-des-Gar-
diens.

Mazéas Hervé, Pontusket.

Noac'h Jean-Louis, employé à la
Société Générale, 40, bourg.

Philippot Joseph, Bolhoat.

Poulhazan Ch., Tréouzon.

Fily Yves, villa les Coquillages.

Doaré Joseph, Creach-Alan.

Kernével (F.).

Le Beuze Henri, commerçant au
bourg.

Le Dérout Maurice, Kerlouarn.

Guillou Jean-Marie, Toulhouarnec.

MM. *Lamballe (C.-du-N.)*.

COGNEAU Henri, rue de Bouin
(Membre Bienfaiteur).

Lambézellec (F.).

Pellé Louis, boulangerie, Croix-
Rouge.

Gélébart Joseph, Lanrédec.

Gélébart Gilles, —

Landerneau (F.).

Cariou Charles, Banque Bretonne.
Vicaire Denis, épicerie, 8, place du
Marché.

Landivisiau (F.).

Inizan Joseph, place de l'Eglise.
Messager François, rue Neuve.
Ollivier Eusèbe, Le Drennec.

Landrèvarzec (F.).

Bothorel Jean, Vengleu.

Le Corre, Rularon.

Guyader Corentin, boulangerie.

Guyader Yves, Salou.

Rolland Jean-Marie, Kergréis.

Landudal (F.)

Feunteun Alain, Kermadoret.

Feunteun Corentin, Rupiquet.

Hamp Pierre, au bourg.

Le Nay Yves, secrétaire de mairie.

Landudec (F.)

Ansquer Guillaume, Penfrat.

Ansquer Georges, Penfrat.

Gentric Louis, maire, Kergréis.

Gentric Louis (fils), Kergréis.

Lannion (C.-du-N.).

GUÉZENEC Eugène, commerçant
(Membre Bienfaiteur).

LE HOUÉROU A., usine de For-
lac'h (Membre Bienfaiteur).

Lanriec (F.)

Corré Joseph (père), Kerrichard.

Corré Yves, Kerrichard.

Corré Louis, Kerrichard.

Le Déréat Marc, Moulin-de-Mer.

Guillou Joseph, Kerambars.

Loussouarn Jérôme, mécanicien.

Laz (F.).

Stervinou Jean, bourg.

Lesneven (F.).

Cardaliaguet Antoine, quincaille-
rie.

Guéguen Jean, quincaillerie.

Heurtault Albert, pharmacie.

Abbé Lozac'hmeur, professeur au
Collège.

Lille (N.).

Trévidic Henri.

Locmariaquer (M.).

GESTALEN Joseph, ostréiculteur,
Pointe-et-Ville (Memb. Bienf.).

MM. *Locronan (F.)*.

Coadou Guillaume, mécanicien.
Gautier Emile, bourg.
Guéguen Stanislas, bourg.
Hémon Guillaume, adjoint maire.

Loctudy (F.).

Le Gall Alexis, mareyeur.
Guirriec Jean, au Suler.

Logonna-Quimerch (F.).

Caër Yves, Kermorvant.

Lopérec (F.).

Rolland Yves (père), Cosquer.
Rolland Yves (fils), —

Lorient (M.).

Bihan Yves, 12, rue de Brest.
Le Brun, directeur, 10, rue Plonquet.
Chupin Edmond, 10, avenue de Merville.
Gadon E., 15, place Alsace-Lorraine.
Jéhanno André, 18, rue du Morbihan.
Masson Emmanuel, des P. T. T.
Masson Louis, capitaine de corvette, 4, rue de l'Hôpital.
Nicaise Robert, 10, rue Capitaine-Lefort.
Raude Pierre, 27, rue Michel-Bouquet.
Le Roy Georges, 12, impasse Saint-Christophe.
Ruault Victor, 25, rue Michel-Bouquet.
Thomas René, professeur, 1, rue Vauban.
Tuauden Joachim, capitaine de corvette, 11, rue du 62^e.
Le Senn Joseph, officier mécanicien en retraite, 15, rue de la Comédie.

Mahalon (F.).

Le Bihan François, Lanfiacre.
Le Brusq Corentin, Tybiriou.

Marseille (B.-du-R.).

Cabon Louis, ingénieur, 12, traverse Madrague.

Meilars (F.).

Kérivel Jean (père), Kervénégat.
Kérivel Jean (fils), —
Le Moal René, Kermeur.

Melgven (F.).

Bourbigot Jean, Kerrouzic.
Lancien Jean (père), Penhoat-Cadol.
Lancien Jean (fils), Penhoat-Cadol.
Naour Jérôme, bourg.
Talgorn François, Kerlijour.

Mellac (F.).

Le Goc Mathurin, Kervaziou.
Ravallec Louis, Kerdouric.

MM. *Milizac (F.)*.

Le Gall, Ténénan, bourg.
NÉDÉLEC François, commerçant, adjoint-maire (m. b.).

Moëlan (F.).

Guillou Corentin, boucherie.

Morlaix (F.).

Abbé LE BERRE, recteur de Saint-Melaine (Membre Bienfaiteur).
Souëtre Jean, rampe Saint-Nicolas.

Nantes (L.-I.).

Le Berre Jean-Marie, 4, rue Duchaffaut.
GUILLOUET Marcel, ingénieur A et M, 28, rue Casimir-Périer (Membre Bienfaiteur).
HEURTÉ Simon, 6, rue Voltaire (Membre bienfaiteur).
Flatrès, 3, rue du Calvaire.

Ouessant (F.).

Quinquis, greffier de paix.

Pagny-sur-Moselle.

Kériel Victor, directeur, usine Cie Lorraine des Lampes électriques.

Paimpol (C.-du-N.).

Canivet Joseph, ingénieur-architecte E. T. P.
Ollivier Pierre, professeur, Ecole libre.

Paris (S.).

R. P. Cabon, secrétaire général des Rév. Pères du Saint-Esprit, 30, rue Lhomond.
GIROUDEAU A., fabricant d'objets de luxe, 20, rue Vignon (Membre Bienfaiteur).
Surzur Frédéric, avocat à la Cour, 4, rue de Londres.

Passage-Lanriec (F.).

Guillou Alexandre, 15, rue Mauduit-Duplessis.
Rochedreux Francis, 33, rue Mauduit-Duplessis.
Rochedreux Louis, mécanicien de la Marine, 33, rue Mauduit-Duplessis.

Penhars (F.).

DHERVÉ Pierre-M^{le}, Quillihouarn (Membre Bienfaiteur).
Cardaliaguet Henri, Kerlagatu.
Cariou Jean, Rosoquer.
Cariou Michel, —
Conan, Prat-an-Roux.
Le Corre, Kervalguen.
Dhervé Jean, Quillihouarn.
Feunteun, Kergestin.
Hélias Pierre, Kereyen.
Puech Alphonse, Kermabeuzen.
Puech Alph. (fils), —
Puech Jean, —
Salaün Jean-L^s, Moulin-Toulgoat.

MM. *Perros-Guirec (C.-du-N.)*.

Le Gall-Jaouen, commerçant, près la Gare.

Peumerit (F.).

Le Borgne Alexis, Kerscao.

Le Borgne Hervé, bourg.

L'Helgouach Pierre, Lspurrit-Coat.

Plabennec (F.).

Caïk-ar-Gall, cons. d'arrondissem.

Pleuven (F.).

Rivière Charles (père), Kerguila-

vant.

Rivière Jean (fils), Kerguilavant.

Pleyben (F.).

Cochennec Yves, boucherie.

Le Gall Michel, Grand'Place.

Abbé Tanneau, vicaire.

Tersiguel François, près la Gare.

Mathurin Yves, Lannélec.

Ploaré (F.).

Doaré Pierre, Kérouvillec.

Caradec François, Kervuillerm.

Caradec Henri, Kerdaëc.

Caradec, Joseph, —

Kervoalen Jean, Kerstrat.

Larhantec Pierre, Costaner.

Quiniou (père), Lesperbé.

Quiniou Jean (fils), —

Plœmeur (M.).

Couëdel Gildas (père), château du Ter.

Couëdel Gildas (fils), château du Ter.

Esvan Joseph, Kervéanec.

Moreau Jean, Mir en Kersappes.

Pennec Eugène, rue de la Poste.

Quinquis Hervé, prof. Ecole libre.

Richard Louis, Sainte-Anne.

Ropers Jean, Vieux-Moulin.

Ploërmel (M.).

PrévotEAU Charles, bijouterie.

Ploëven (F.).

Boussard Thomas, Kergonan.

Marzin Corentin, bourg.

Plogastel-Saint-Germain (F.).

Gourret René, bourg.

Plogonnec (F.).

Bourhis Pierre, Prat-Youen.

Cariou Jean-René, Kerguinou.

Coadou Jean-Marie, Launay.

Cosmao Jean-Louis, Kernévez.

Fily Alain (père), Kererven.

FILY Alain (fils), Kererven (Membre Bienfaiteur).

Le Floc'h René (père), commerçant au bourg.

Le Floc'h Jean (fils), bourg.

Le Floc'h, Kérustans.

Garrec Hervé.

Le Grand Vincent, Lézoudouaré.

Henry Jean, Kerdily.

MM. *Plogonnec (suite)*.

Ligen François, Kérufé.

Ligen Jean-René, —

Le Quéau Jean-Louis, Kerroriou.

Seznec Jean-Louis, Nartous.

Kéroullas Toussaint, Kérouac'h.

Plomelin (F.).

Bescond Jean-Pierre, Kerguella.

Plomodiern (F.).

BRIAND Corentin, commerçant (Membre Bienfaiteur).

Hénaff Jean, Lagadven.

Hénaff Pierre (fils), Lagadven.

Poudoulec Jean, forgeron au bourg.

Brélivet Jean, Mairie.

Plonéis (F.).

Cornec Guillaume, maire.

Cornec Jean, Kerdreïn.

Le Dû Pierre, Kergoat.

Letty Jean-Marie, Léty.

Moënner Claude, Kerlaëron.

Pernès René (père), Menez-Bras.

Pernès René (fils), —

Pernès Jean-Marie, —

Pernez Jean-Marie, commerçant au bourg.

Plonéour-Lanvern (F.).

Daniel René (père), vins, bourg.

Daniel René (fils), —

Daniel Joseph, bourg.

Plonévez-du-Faou (F.).

Le Baut Henri, vins, bourg.

Gaounac'h Charles, étudiant à Angers.

Plonévez-Porzay (F.).

Bidan, Kerdalaë.

Kernaléguen Alexis, Cosquer.

Kernaléguen Joseph, Kergos.

Kernaléguen Stanislas, boucherie.

Plouay (M.).

Naizain Louis, propriét. au Paoü.

Philippe Georges, bourg.

Ploudalmézeau (F.).

Jacob François-Marie, expert au bourg.

Ploudaniel (F.).

Le Gall Auguste, Larmiguer.

Plougastel-Daoulas (F.).

Kervella Louis, Tinduff.

Thomas Mathurin, maire.

Plouguerneau (F.).

Pervez François, Ecole libre.

Plouhinec (F.).

Ladan Germain, Kerouer.

Mourrain Emile, Kervoazec.

Rogel Alain, bourg.

Rogel Guillaume, bourg.

GENTRIC Jean, Manglenot (Membre Bienfaiteur).

MM. *Plouyé (F.)*.
L'abbé Boussard, recteur.
Plozévet (F.).
Le Goff Yves, Kerfurunic.
Le Gouil Jean (père), Trébrévan.
Le Gouill (fils), —
Guéguen Pierre, Kervinou.
Pluguffan (F.).
Cornec Guillaume, La Grande-Boissière.
Cornec René, La Grande-Boissière.
Plouzennec Yves, Kergoniam.
Brélivet Pierre, Scaerneck.
Pluvigner (M.).
Le Bihan, ancien boulanger, bourg.
Pont-l'Abbé (F.).
Bargain Ignace, capitaine de la Marine marchande.
Cariou André, négociant, r. Ernest-Renan.
Criou Henri (père), 12, place Gambetta.
Criou Henri (fils), 12, pl. Gambetta.
Diquélou Louis, clerc de notaire.
Le Floc'h Jean, 23, rue Voltaire.
MARÉCHAL Jacques (père), vins, place Gambetta (Memb. Bienf.).
Maréchal Jacques (fils), place Gambetta.
Le Minor (fils), Grand-Moulin.
Toulemont Joseph, Kerlouarn.
Volant Louis, ingénieur I. C. A. M.
Stéphan Guillaume, chez M. Quéinnec.
Pont-Aven (F.).
Cannévet Henri, r. Vieille-du-Quai.
Glouannec Georges, boucherie.
Docteur Le Louët, E. V.
Pont-Scorff (M.).
Guyomar, notaire, maire.
Pornic (L.-I.).
Coueffec Paul, 2, rue des Halles.
Pouldergat (F.).
LE BRUN Guillaume, Couëdic (Membre Bienfaiteur).
Le Brusq Guillaume, Kerlaouëret.
Le Brusq Jean, Cornhoat.
Kervarec Jean, Trémibit.
Le Moal Hervé, secrét. de mairie.
Kervarec Vincent, Trémibit.
Pouldreuzic (F.).
Caradec Pierre, bourg.
Guichaoua Jean-Marie, industriel.
HÉNAFF Jean, industriel, maire (Membre Bienfaiteur).
Poullan (F.).
Kerivel Alain (père), Kerguirrien.
Kerivel Alain (fils), —
Kerivel Hervé (père), bourg.
Kerivel Hervé (fils), —
Laouénan Gabriel, Kerfiniden.
Olier Jean, Kérinec.

MM. *Poullaouen (F.)*.
Lostanlen François, Goasvermou.
Saliou Pierre, Penfeunteun.
Querrien (F.).
Barc René.
FLÉCHER Jean-Marie, Catelouarn (Membre Bienfaiteur).
Gallo Arthur, commerçant.
Huon François, Quillior.
Abbé Pérès, vicaire.
Questembert (M.).
Degré Thomas.
Férec Denis, maisonnette 409, Lé-zadan.
Quéven (M.).
Even Marcel, Kergolan.
Le Gall Vincent, Saint-Amand.
Quiberon (M.).
Buhé Pierre, comptable.
Miroux Charles, gér. usine Amieux.
Le Visage Jean, directeur de Beg-el-Land.
Laurent Stanislas, élève Arts et Métiers, Erquelines.
Quimerc'h (F.).
Le Guillou Nicolas, Taillou.
Quimper (F.).
Alix Simon, 65, r. de Douarnenez.
Allain Joseph, électric., r. Kéréon.
Autrou Arthur, 14, rue du Couëdic.
Abbé Balbous, prof. à Saint-Yves.
Bargain Jules, impr., 1, r. Astor.
Barré Pierre, 18, rue Elie-Fréron.
Barré Robert, 39, rue St-Mathieu.
Le Bec Charles, 5, rue de la Providence.
Bédéric Charles, 29, rue du Palais.
Bertholom Pierre, 10, rue Sainte-Thérèse.
Bideau Louis, 14, rue du Chapeau-Rouge.
BOLLORÉ Eugène, P. H., 34, quai de l'Odet (Membre Bienfaiteur).
Bodolec Charles, 18, rue Neuve.
Le Bras Edouard, 9, boulevard de Kerguén.
CABON Charles, négociant, r. Elie-Fréron (Membre Bienfaiteur).
Cardaliaguet Henri.
Carichon Paul, 6, rue du Parc.
CATTO, entrepreneur, impasse de l'Odet (Membre Bienfaiteur).
Chatalic Hervé, boucherie, 5, rue Saint-Mathieu.
Chatalic Louis, boucherie, 5, rue Saint-Mathieu.
Chenadec, meubles, r. René-Madec.
Le Coq Pierre, 39, aven. de la Gare.
Cornic, vétérinaire, pl. du Champ-de-Foire.
Chanoine Cogneau, vicaire général.
Chanoine Cornou, 3, place Saint-Mathieu.

MM. Quimper (suite).

Chanoine LE COZ, 6, rue Verdelet (Membre Bienfaiteur).
 Craff Robert, chemin du Halage.
 Cuzon Eugène, coiffeur, rue du Chapeau-Rouge.
 Daoudal, sellier, aven. de la Gare.
 Daoudal Joseph, 4, rue Saint-Marc.
 Daoudal Yves, —
 David Charles, Saint-Julien.
 DIEUCHO, lieutenant au 118^e (Membre Bienfaiteur).
 Ely Charles, 2, rue Verdelet.
 Esun, fondeur-mécanicien.
 Feunteun Jean-René (père), 25, rue Kéréon.
 Feunteun Jean (fils), 25, r. Kéréon.
 FERMON Yves (père), négociant, rue de Kergariou (Memb. Bienf.).
 Fermon Yves (f.), r. de Kergariou.
 Le Floch René, 36, rue Le Déan.
 Frient Yves, 5, rue de la Mairie.
 Le Gall Joseph, aumônier du Likès.
 Gouchen Prosper, —
 Galès Charles, chemin de l'Hippodrome.
 Gloaguen Joseph, 3, pl. St-Mathieu.
 GOUÏFFÈS, charcuterie, 4, avenue de la Gare (Memb. Bienfaiteur).
 Le Goyat Lucien, rue de l'Hospice.
 Goyat Pierre, place de Brest.
 GRALL Louis, nouveautés, 2, rue du Frouit (Membre Bienfaiteur).
 Le Grand Etienne, photographie, rue René-Madec.
 Le Guern André, 9, rue Neuve.
 Guichaoua Yves, 5, rue de la Providence.
 Henriot Jules, manufacturier.
 Henriot Joseph, 72, quai de l'Odéon.
 Henriot Robert, 2, rue Astor.
 Heurté Victor, capitaine au long-cours, commandant de paquebot, Chargeurs Réunis, 16, rue René-Madec.
 JADÉ Jean, député (Memb. Bienf.).
 DE KERANGAL Charles, avocat, rue du Palais (Memb. Bienf.).
 Kéraen Louis, 8, quai du Stéir.
 Kergoat Henri, 1, rue des Halles.
 Lannuzel Alain, 3, rue Le Déan.
 Lecerf Yves, place Terre-au-Duc.
 Liot, hôtel de France.
 Chanoine Le Louët, supérieur de Saint-Yves.
 Manach Jean, 14, rue du Frouit.
 Manach Yves, électricien, rue de Kerfeunteun.
 Manach François, sous-chef de bureau chemins de fer, 11, rue Emile-Poff, Rabat (Maroc).
 Marchalot Jean, négoc., r. Kéréon.
 Marzin Corentin, 1, av. de la Gare.
 MAUDUIT Gustave, 6, rue Verdelet (Membre Bienfaiteur).
 Meingan Joseph, cimetière St-Marc.
 Le Men Corentin, 39, rue de Brest.

MM. Quimper (suite).

MÉRESSE Henri, directeur de la Société Générale (Membre Bienfaiteur).
 Morvan Guillaume, 40, rue de Douarnenez.
 Morvézen Yves, Crédit Lyonnais.
 Le Naour Georges, 78, q. de l'Odéon.
 Pennarun René, directeur de la Section normale au Likès.
 Pérodeau Frédéric, quai de l'Odéon.
 Pérodeau Hippolyte, —
 Péron Joseph, carrosserie, rue Vis.
 Piriou E., ancien bijoutier, 19, rue du Chapeau-Rouge.
 Pouliquen Joseph (F. Donatien-Joseph).
 Le Reste Louis, hôtel de la Paix.
 Restoux Joseph (fils), rue Bourges-Bourgs.
 Riou H., peintre, 6 bis, rue de Douarnenez.
 Rolland Paul, entrepreneur, 5, rue du Frouit.
 Le Roux Emile, pl. Terre-au-Duc.
 Le Roy, ingénieur I. C. A. M., place du Champ-de-Foire.
 SALAUN Jean, 64, quai de l'Odéon (Membre Bienfaiteur).
 Scouarnec Georges, 8, r. d. Halles.
 Sévère Louis, 15, r. Sainte-Thérèse.
 Stagnol, clerc de notaire, rue Julien-Goïc.
 Tanguy, rue Ker-Ys, villa Jane.
 Toulgoat François, 13, rue des Boucheries.
 Toulhoat Joseph, rue de Kerfeunteun.
 TRÉHONY, industriel, avenue de la Gare (Membre Bienfaiteur).
 Treussier Nicolas, boulangerie, 22, rue du Frouit.
 Treussier Guillaume (A et M), 22, rue du Frouit.
 Vigouroux Corentin, 78, quai de l'Odéon.

Quimperlé (F.)

 Audren Jean, négociant, rue du Cimetière.
 LE BERRE Léon, directeur du journal *l'Union Agricole* (Membre Bienfaiteur).
 Brient Joseph, 5, rue de Clohars.
 Cail, Kermanlin.
 Cariou Jean, employé de gare, Basse-Indre.
 GÉNOT Michel, 3, rue de Louvain, à Strasbourg (Membre Bienf.).
 GÉNOT Auguste, commerçant, 12, rue des Ecoles (Membre Bienf.).
 Siquin René, étudiant, chez son père, commerçant, route de Ros-porden.

Riec-sur-Bélon (F.)

 Bourhis Pierre, tissus, bourg.
 Bisquay Louis, Kério.

MM. *Riec-sur-Bélon (suite).*

Le Beuze Eugène, Kerpenquerc'h.
Gestalen Jean, Penquelen.
Thaëron Joseph, Gorriguer.

La Roche-Bernard (M.).

Boëffard Paul, rue de l'Hôpital.
Dérien Marcel (A et M), E. V.

La Rochelle (Ch.-I.).

Souin Théophile, 2, rue Chaudrie.

Roscoff (F.).

Balanant, député du Finistère.

Rosporden (F.).

Bertholom Jean, Kerriou.
Bertholom Yves, —
Fer Joseph, 31, rue Haute-le-Bas.
Le Gall Louis, charcuterie.
Laurent Albert, près des Halles.
Le Meur Jean-L^s, aven. de la Gare.

Rouen (S.-I.).

Criou René, négociant, 16, rue
Thouret.

Saint-Brieuc (C.-du-N.).

ROYER Charles, rue Charbonnerie,
industriel (Membre Bienfaiteur).

Saint-Coulitz (F.).

Blouet Marcel, Pennahoat.

Saint-Evarzec (F.).

Droal Jean, Kériscoac'h.
Le Goff Yves, bourg.
Guéguen Jean (père), Kerguent.
Guéguen Jean (fils), Kerguent.
De Keroullas, Ecole libre.
Riou Jean-Louis, Mougirou.
Le Torc'h, directeur Ecole libre.

Saint-Malo (I.-et-V.).

L'Helgouach Jean, école, rue de
Toulouse.

Saint-Pierre-Quiberon (M.).

Rio Pascal (père), Kerviham.
Rio André (fils), —
Rio Marcel (fils), —

Saint-Pierre-Quilbignon (F.).

Bossard Paul, 45, rue de la Mairie.

Saint-Pol de Léon (F.).

Keramoal François, Créach-Guézou.
Créach Joseph, Kerhoan.
Créach Alain, Kerhoan.
Le Bigot Jean, 33, rue des Minimes.
Gestin Francis, Kernévez.
Kerbirou Pierre, expéditeur.

Saint-Renan (F.).

Mailloux Jean.
Le Roux, huissier, E. V.

Saint-Ségal (F.).

Moal Yves, Kergaër.
Le Nest Yves, Kergadalen.

Saint-Thurien (F.).

Pustoch Jean, Kerfraval.

MM. *Saint-Yvi (F.).*

Guéguen Yves, Hilbas.
Guillou Jean-Marie, Kerangolven.
Lahuec Yves, Le Créac'h.

Sainte-Hélène, par Landévant (M.).

Danigo Philippe, Kercadic.

Scaër (F.).

Le Bihan Louis (père), Kerlouï.
Le Bihan Jean (fils), —
Boulis François, Kergoaler.
Bourhis Pierre, Kermerieu.
Le Gall Louis, Penvaquer.
Guéguen Jean, Kernabat.
JAFFRÉ Félix, boucherie (Membre
Bienfaiteur).

Pérès Jean, Kervennou.
Quintin Hervé, Papeterie de Cas-
cadec.

Yaouanck Henri, boulangerie.

Sizun (F.).

Le Sanquer J., Moulin-Neuf.
Rannou Yves, Kerlodézan.

Toulon (V.).

Le Fé Louis, Ecole des Sous-Offi-
ciers Mécaniciens.
Riou Yves, lieutenant de vaisseau,
66, boulevard de Strashourg.

Tourc'h (F.).

Le Guern Pierre, bourg.
Lancien Pierre, bourg.
Quéré Henri, Kervaziou.

Tréboul (F.).

Gonidec Hervé, Trézulien.
Joncour Yves (père), boulangerie.
Joncour Louis, surn. des P. T. T.,
Tanguy Joseph, entrepreneur.

Trégunc (F.).

Le Beux Corentin, bourg.
Colin Eugène, Landvintin.
Ollivier Jean-Marie, Le Treff.
Talgorn Joseph, Kernaour.

Tréhou (F.).

Fichou Gabriel, bourg.
Fichou Louis, Penquer.

Tréméoc (F.).

Guéguen Yves, Bourg d'En-Haut.

Sarzeau.

De Langlais Elie, maire.

Le Trévoux (F.).

Yaouang François, Ker-Corentin,
second-maître mécanicien.

Vannes (M.).

Garet Pierre, 30, aven. de la Gare.
Loréal Charles, Poignan.
MENAIS Joseph, négociant, 19,
place des Lycées (Memb. Bienf.).
Mourrain Joseph, contrôleur des
P. T. T.